

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

RAPPORT N° 2014/E4/189

ASSEMBLEE DE CORSE

4^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014

4 ET 5 DECEMBRE

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

PLANIFICATION LINGUA 2020

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL
COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF DE CORSE**

OBJET : Lingua 2020 : Pianificazione per a nurnormalisazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bislingua

Nous avons adopté le 17 mai 2013 des propositions pour un statut de coofficialité et la revitalisation de la langue corse.

Cet acte historique s'inscrivait dans une longue série de votes qui, depuis 1983, puis 1989, 1992, 2011 et enfin 2013, actait l'indéfectible volonté des Corses de hisser leur langue au même rang que toutes les autres et dans l'espace public au même rang que le français. La défense de notre identité et de la diversité culturelle nous commande d'octroyer à notre langue une reconnaissance institutionnelle. Elle se justifie par des raisons ontologiques bien compréhensibles par chacun. De nombreuses études scientifiques en ont, de plus, démontré la nécessité. Nous l'avons fait sans stigmatiser la langue française. Elle est aussi en chacun de nous. Sa vitalité est si forte qu'il serait ridicule d'imaginer que nous serions capables de la déprécier. Aujourd'hui, dans l'espace mondialisé, il est de l'intérêt économique de la Corse de promouvoir sa langue. Elle caractérise la typicité de ses produits et avec l'appui du français, elle nous offre une ouverture sur le large espace politique, économique et culturel latin qui va de l'arc méditerranéen aux pays émergents. Plus encore, l'attitude individuelle et sociétale qui nous porte au bilinguisme nous mène à l'excellence, à l'innovation et à la cohésion.

Le rapport présenté n'énonce plus des droits et des devoirs comme nous l'avons fait avec la coofficialité. Il établit des objectifs à court et moyen terme. Il précise les modalités de réalisation et les moyens nécessaires. C'est un guide pour la transition et la normalisation. Nous avons besoin de ce document. Cette planification est le fruit d'une vaste concertation. Si la CTC est responsable de la politique linguistique, elle dispose davantage d'un rôle de coordonnateur que d'un rôle d'ordonnateur. Elle ne peut rien imposer et quand bien même elle pourrait le faire, elle ne le ferait pas. La politique linguistique a besoin d'être comprise, discutée, acceptée. Lorsqu'elle construit une route, la CTC lance des concertations avec la population, elle recueille des avis, des suggestions. Elle peut même le cas échéant modifier ou annuler un projet, mais dans le cas où elle le réalise, la population n'a plus qu'à utiliser le nouvel équipement. Pour la langue ceci est différent. Il revient à chacun de construire cet équipement et de l'utiliser aussi. La politique linguistique est un acte total, transversal, collaboratif et collectif. De même que l'École et l'Éducation ne suffisent pas, l'action de l'Autre ne suffit pas. C'est aussi un travail sur soi pour lequel nous devons mettre en place les multiples équipements et dispositifs nécessaires à la mise en œuvre de cette action. Tous les membres de la société sont concernés. Les parents, les grands-parents, les enseignants, les associations, les locuteurs de tous âges et de tous niveaux, les institutions, les professionnels de tout secteur que ce soit. Chacun doit lire ce plan, chacun doit y contribuer encore. Rien n'est figé.

Chacun doit se demander comment apporter sa pierre à l'édifice. C'est la condition de la réussite qui ne sera que collective.

Cette planification aborde tous les grands secteurs de la vie, tous les usages que nous pouvons faire de la langue. D'autres volets seront publiés ultérieurement. Des conventions seront signées avec des acteurs ne figurant pas explicitement dans ce document, mais personne ne sera oublié par notre travail de terrain quotidien. C'est une action de longue haleine. Les hommes du Moyen Âge étaient animés par l'esprit des cathédrales. La première génération posait les fondations, la seconde érigeait les murs, la troisième assemblait la charpente. Notre langue comme l'Église au sens étymologique rassemblera les hommes et les femmes de toute origine et de toute génération.

Ce plan Lingua 2020 est notre stratégie pour les prochaines années. C'est notre espoir. C'est une voie négociée et réaliste pour que nos enfants n'aient rien à nous réprover. Gageons que leurs griefs, de toute nature, nous soient exprimés en corse et qu'ils poursuivent demain encore, l'édification de notre cathédrale.

Lingua 2020

**Pianificazione
per a nurnalisazione di a lingua corsa
è u prugressu
versu una sucetà bislingua**



Table des matières

Introduction	7
Cahier N° 1	9
Contexte sociolinguistique, état des lieux et méthode	9
1. La vitalité de la langue corse	11
2. La coofficialité de la langue corse et les droits linguistiques	12
2.1 Des droits linguistiques à la coofficialité.....	12
2.2 État du droit français	13
3. Retour sur le Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques pour la langue corse 2007-2013	15
3.1 Fondement législatif de l'action de la CTC pour la sauvegarde et la promotion de la langue corse	15
3.1.1 Une compétence culturelle générale	15
3.1.2 Une compétence spécifique : la planification de l'enseignement de la langue corse	15
3.1.3 L'audiovisuel public.....	16
3.1.4. Vers un statut de coofficialité pour la langue corse	16
3.2 Un budget et des moyens humains en augmentation	18
3.2.1 Contexte politique et budgétaire	18
3.2.2 Une comparaison avec la Catalogne	19
3.2.3 Le budget de la langue corse : bilan et essai de projection	19
3.3 Du Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques pour la langue corse 2007-2013 au Plan Lingua 2020-2030	20
3.3.1 La transmission familiale.....	21
3.3.2 La petite enfance	21
3.3.3 L'éducation et la formation	22
3.3.4 La Charte de la langue corse	27
3.3.5 Les Case di a lingua corsa.....	27
3.3.6 La promotion de la littérature corse	28
3.3.7 Le bilinguisme à la CTC et les collectivités territoriales	29
3.3.8 Les médias.....	29
3.3.9 Les TIC	30
3.3.10 Le Cunsigliu di a lingua corsa	30
3.3.11 L'évènementiel.....	31
3.3.12 L'observation sociolinguistique	31
4. Lingua 2020 : une normalisation linguistique progressive dans une perspective européenne et plurilingue	32
1. Les politiques de revitalisation en Europe.....	32
1.1 Le Pays de Galles	32
1.2 Le Pays basque	35
1.3 La Catalogne.....	37
2. De Lingua 2020 à Lingua 2040	39
Cahier N° 2	40
Lingua 2020 : de la revitalisation à la normalisation du corse	40
1. Les objectifs du plan Lingua 2020	41
2. Les fiches-action de la revitalisation.....	42
2.1. Le statut juridique du corse : passer du non-droit au droit de cité avec la coofficialité	42
2.2 La transmission familiale de la langue	44
2.3 Une éducation bilingue pour la corsophonisation des jeunes	45
2.4 La corsophonisation des adultes.....	53

2.5 La culture	55
2.6 Les médias.....	58
2.7 Sport et loisirs	60
2.8 Les services publics	61
2.9 Les entreprises.....	63
2.10 La qualité de la langue corse	65
2.11 Le technologies de la langue	68
2.12 La sensibilisation, la motivation et le désir de la langue.....	71
2.13 La promotion de la langue à l'extérieur	73
3. Lingua 2030 : una lingua viva, una lingua per campà	75

Introduction

La moitié des langues parlées aujourd’hui vont disparaître avant la fin du siècle.

Telle est la prophétie formulée par de nombreuses institutions si toutefois, précisent-elles, les pouvoirs et les peuples ne s’engagent pas afin de protéger l’écologie des langues et la diversité des cultures. Certains experts envisageraient même la survie de seulement 40 à 50 langues dont l’usage pourrait être total ou presque, dans un contexte de minoration de chacune par l’anglais.

Ces prévisions ne sont pas inéluctables. Écoutons Cassandre, mais ne lui donnons pas raison. La minoration des langues n’est pas insurmontable. Nous savons que la disparition du corse n’est pas irréversible. Nous savons son développement possible, sa réussite probable et permise. Il est de notre responsabilité historique de lui donner les moyens de sa durabilité. Par ce projet Lingua 2020, voyons plus loin pour notre langue, donnons vie à notre prophétie.

La question de la langue corse n’est pas nouvelle. Elle se pose depuis plus d’un siècle, mais ce n’est que depuis les années 2000 qu’une véritable politique linguistique a pris corps. À mesure que la conscience de notre devoir historique de sauvegarde, de transmission et de promotion a grandi, les politiques publiques se sont traduites par des actions planifiées et orientées vers la diffusion de l’usage du corse dans la société. Dans la Corse du 21^{ème} siècle, ouverte aux flux de populations, aux échanges économiques et culturels, il est plus que jamais capital de préserver et de promouvoir la langue corse à la fois comme patrimoine, mais aussi et surtout comme outil de communication, de cohésion sociale, de créativité, d’innovation, de développement économique et d’expression de la Corse et des Corses dans le monde.

La langue corse paraît désormais incontournable dans la société corse : la population se projette dans une société bilingue comme l’a démontré l’enquête sociolinguistique de la CTC de 2012. Son expression est attendue, sinon pleinement pratiquée, dans tous les espaces de la vie sociale : un exemple significatif en est sa présence vivante dans les stades de football comme vecteur de communication et symbole de cohésion. Un autre exemple est son émergence sur les réseaux sociaux. Les politiques linguistiques reposent sur trois pôles : les représentations sociales, les processus d’institutionnalisation et les pratiques linguistiques, chacun interagissant sur les autres. La temporalité des pratiques est la plus longue. Si celle des acteurs engagés s’inscrit dans le temps court, celle des institutions et des représentations s’inscrit dans le temps long des générations, c’est pour cela que la normalisation linguistique¹ est avant tout une transition. Une société où tous les citoyens seraient bilingues, pouvant s’exprimer dans la langue officielle de leur choix, en corse ou en français, est l’objectif « idéal » que nous devrons rechercher, sans occulter les nombreux obstacles. La planification linguistique est un acte total dans la mesure où elle s’intéresse à tous les secteurs de la société, mais elle ne peut être un « kit » livré clé en main aux résultats infaillibles, plutôt un recueil de pistes, d’horizons à atteindre, un « work in progress » nécessitant une concertation de tous les acteurs, des mises à jour régulières et, comme l’indique la sagesse populaire : « strada facendu s’acconcia a soma ».

¹ Par la normalisation linguistique, nous entendons le processus par lequel le corse deviendra une langue de communication collective dans toutes les dimensions de la vie sociale.

Le « pacte linguistique » est une des clés du pacte social tant la langue véhicule représentations et attitudes quant à l'identité des citoyens, qu'ils soient locuteurs ou apprenants, natifs ou nouveaux arrivants. Les valeurs qui le fondent sont la liberté, la responsabilité, l'égalité et la solidarité. La liberté et la responsabilité parce que si chacun est libre d'utiliser la langue dans tous les domaines de la vie sociale, l'institution doit être garante des opportunités d'usage de la langue et de l'exercice des droits linguistiques territoriaux, affirmés par la délibération sur la coofficialité et la revitalisation de la langue corse du 17 mai 2013.

La légalisation du corse dans l'espace public est la condition nécessaire au démarrage du processus d'égalisation des langues et de la possibilité du plein exercice des droits linguistiques territoriaux. L'égalité est aussi une valeur fondamentale, dans le sens où nul ne devra être discriminé en raison de l'usage de l'une ou l'autre des langues officielles et parce qu'en tout lieu comme en toute circonstance, les deux langues disposeront des mêmes droits. La solidarité l'est tout autant, car tout locuteur invite son interlocuteur à partager son expérience, ses compétences et l'identité qu'il a reçues en héritage ou qu'il a pu s'approprier. Tant s'en faut, lorsque l'on parle corse on n'exclut jamais son interlocuteur, on l'invite à partager notre héritage linguistique et à faire sien ce que nous sommes.

La nouvelle planification entend investir les trois polarités selon ces valeurs, en tenant compte des stratégies de revitalisation linguistique expérimentées avec succès en Europe dans des situations relativement comparables à la nôtre, avec des objectifs ambitieux, mais réalistes, en fonction également de la situation sociolinguistique de la langue corse en 2014 et des indications issues des concertations avec l'ensemble les acteurs sociaux pour faire du développement de notre langue une construction collective.

La première partie de Lingua 2020 présente le contexte sociolinguistique dans lequel s'inscrit cette transition vers la normalisation du corse. Nous y verrons un état des lieux documenté par l'enquête sociolinguistique réalisée par la CTC en 2013, une présentation des résultats et des limites du plan stratégique pour la revitalisation du corse 2007-2013, ainsi que les perspectives qui s'offrent à nous pour la période 2015-2020, et parfois au-delà jusqu'en 2030 ou 2040 tant la réalisation de certaines opérations nous appellera à être aussi patients que résolus.

La seconde partie de ce document présente les objectifs de Lingua 2020 ainsi que les opérations de chaque fiche-action domaine par domaine afin de les réaliser. Les moyens de contractualisation notamment avec l'État seront présentés par la suite.

Cahier N° 1

**Contexte sociolinguistique,
état des lieux et méthode**

En 2003, l'UNESCO² avait déterminé 9 grands domaines au sein desquels il était possible de mesurer la vitalité des langues et agir sur leur revitalisation :

- la transmission intergénérationnelle ;
- les attitudes des membres de la communauté linguistique envers leur langue ;
- l'évolution des pratiques linguistiques ;
- les politiques publiques mises en œuvre, parmi lesquelles le statut juridique de la langue ;
- les ressources linguistiques et l'information ;
- les usages dans les médias et les nouvelles technologies ;
- les ressources pédagogiques ;
- la proportion de locuteurs au sein de la population totale ;
- le nombre absolu de locuteurs.

En 2009, « l'Atlas interactif des langues en danger dans le monde » situait le corse au sein de la catégorie des langues en danger. Que sait-on réellement de sa vitalité ?

² Disponible sur :
http://portal.unesco.org/culture/fr/files/35646/12007683043Vitalit%E9_et_disparition_des_langues.pdf/Vitalit%E9%2Bet%2Bdisparition%2Bdes%2Blangues.pdf.

1. La vitalité de la langue corse

Le sondage³ réalisé en novembre 2012 s'inscrit dans le cadre des actions prévues par la feuille de route 2011-2015 présentée par le Conseiller Exécutif chargé de la langue corse.

Afin d'évaluer les politiques publiques mises en œuvre par la CTC et l'État en faveur de la langue corse, la CTC joue le rôle d'un observatoire de la langue corse. Elle réalise à la fois des enquêtes sectorielles sur une catégorie de la population, dans un domaine précis ou un territoire particulier et une étude quinquennale, plus générale, comme celle-ci.

L'objectif est de connaître les attitudes des insulaires envers la langue corse, ainsi que leurs compétences linguistiques et dans une moindre mesure, leurs pratiques.

L'enquête étant basée sur du déclaratif, l'écart entre l'expression du désir d'usage et l'usage réel peut être significatif. Il appartiendra en retour à l'institution de développer d'autres enquêtes afin de le mesurer et de l'expliciter.

Au terme de cette étude, nous pouvons noter un certain nombre de tendances riches en enseignements quant à la vitalité de la langue corse :

- la Corse compterait entre 86 800 et 130 200 locuteurs corsophones, tous bilingues ;
- 90 % des sondés pensent qu'à l'avenir il faudrait parler corse et français ;
- 58 % déclarent comprendre le corse bien ou assez bien ;
- Plus d'un quart le parlerait bien (28 %) ;
- 26 % des 18-24 ans seraient capables de s'exprimer à l'oral contre 23 % des 25-34 ans ;
- 62 % des parents déclarent que leur enfant a déjà suivi des cours de corse ;
- 48 % des moins de 24 ans ont déjà suivi un enseignement de langue corse ;
- 93 % des sondés écoutent de la musique corse et 50 % en chantent ;
- 18 % des sondés envoient des SMS en langue corse ;
- 20 % ont déjà lu un livre en langue corse ;
- 35 % des actifs souhaiteraient pouvoir suivre une formation dans le cadre de leur activité professionnelle ;
- 10 % des insulaires parlent toujours corse en famille ;
- en famille, l'usage du français est majoritaire, mais le monolinguisme est minoritaire
- 10 % des sondés ont répondu au questionnaire entièrement en langue corse dont 7 % de 18-24 ans ;
- environ 3 % de transmission familiale.

Cependant, si ces résultats indiquent une présence diffuse de la compétence au sein de la société ils ne présagent pas pour autant de l'usage réel que les locuteurs font au quotidien de cette connaissance et de cette compétence. L'auto-évaluation peut induire une surévaluation par affirmation « identitaire » et être plutôt la mesure d'un « désir de langue ».

³ Disponible sur: http://www.corse.fr/Consultez-l-enquete-sociolinguistique-sur-la-langue-corse-competences-usages-et-representations_a4044.html

Dans cette perspective, la possibilité de répondre au questionnaire en langue corse constitue à n'en pas douter un élément de pondération des résultats puisque seulement 10 % des sondés ont répondu au questionnaire en langue corse jusqu'au bout. Cependant la spécificité d'un échange dans un registre non habituel, entre un enquêteur perçu comme un locuteur référent et un enquêté qui ne le connaît pas pourrait avoir tendance à diminuer la part des réponses en langue corse (25 % s'étant spontanément proposés de répondre en corse).

Aussi, les méthodes sociolinguistiques qualitatives ou quantitatives ayant besoin d'être croisées afin de donner des résultats diachroniques pertinents, d'autres enquêtes seront réalisées afin d'enrichir ces résultats. Précisons d'ores et déjà que compte tenu de la pyramide des âges des locuteurs et de la surreprésentation des personnes âgées, nous pouvons formuler l'hypothèse que le nombre de locuteurs, en valeur absolue, est probablement appelé à décroître durant les trente prochaines années, quel que soit le dispositif juridique mis en place et les moyens octroyés à la langue. Cette évolution attendue pourra cependant s'accompagner d'une poursuite de la hausse de la compétence et d'une diversification des usages chez les plus jeunes. C'est en effet à l'aune de ces résultats diachroniques et par tranches d'âges que l'on mesurera les progrès accomplis en valeur relative par la politique linguistique.

Les facteurs qui agissent sur l'évolution des pratiques sont si nombreux (statut juridique et prestige des langues, qualité de l'offre d'enseignement, volume d'exposition et d'immersion, mouvements de populations, motivation individuelle, lieu de résidence, fréquentations...), qu'il est difficile de considérer le tassement de la courbe de déperdition chez les jeunes, voire de la petite reprise qu'il nous est possible de percevoir, comme l'indice d'un début d'amélioration durable, probablement explicable par le développement de l'enseignement scolaire. Il faut donc voir davantage ce sondage comme une première approche de la situation sociolinguistique précédant un vaste ensemble de mesures sectorielles qui seront réalisées au cours du plan Lingua 2020 que comme une photographie globale et exacte de la corsophonie à la fin de l'année 2012.

2. La coofficialité de la langue corse et les droits linguistiques

2.1 Des droits linguistiques à la coofficialité

La notion de droits linguistiques a fait son apparition au milieu des années 1990 avec la publication en 1996 de la Déclaration universelle des droits linguistiques⁴. Adoptée le 8 juin 1996 à Barcelone, elle inclut sans distinction « non-pertinentes les langues officielles/non officielles, nationales/régionales/locales, majoritaires/minoritaires, ou modernes/archaïques ». En faisant apparaître la dimension collective de l'usage individuel, libre et spontané d'une langue, elle permet d'articuler la bivalence individuelle et collective des droits linguistiques.

Le besoin d'interventionnisme linguistique via l'adoption de mesures compensatoires est longuement explicité et détaillé au long de cette déclaration. Celle-ci est venue encourager la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires promue par le Conseil de l'Europe.

⁴

Disponible sur : <http://www.linguistic-declaration.org/versions/frances.pdf>.

En ce qui concerne l'Union Européenne, le Traité de Lisbonne⁵, stipule dans son article 2-3 :

« Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres. Elle respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen ».

L'UE contribue certes au financement du réseau Network to Promote Linguistic Diversity,⁶ mais ne propose plus aucun programme pour les langues minoritaires ou régionales européennes en danger (contrairement aux années 1990 à 2000). Ainsi que le précise le règlement du sous-programme culture 2014-2020, les « langues éligibles » doivent être « des « langues reconnues officiellement », c'est-à-dire « définies par la Constitution ou la loi fondamentale du pays en question », ce qui n'est pas le cas du corse. La faiblesse de l'équipement juridique du corse en France a donc des répercussions importantes en termes d'accès à des ressources financières auxquelles les citoyens de l'île contribuent néanmoins. En ce sens, le droit européen établit clairement que le développement de droits linguistiques en Corse comme dans toute autre situation de minoration d'une langue propre à un territoire donné passe nécessairement par l'inscription explicite de cette langue, en l'occurrence le corse, dans la Constitution de l'État au sein duquel elle est parlée.

Ainsi, au sein de l'UE, certaines langues parmi lesquelles le corse, ne dispose d'aucun droit, d'autres sont officielles dans au moins un État et peuvent prétendre à des aides du programme culture, les autres sont des langues officielles non seulement d'au moins un État, mais aussi de l'UE qui en a fait des langues de travail, ce qui entraîne deux droits majeurs : le droit d'utiliser ladite langue avec les institutions européennes et la publication des règlements de l'UE, des textes juridiques et du JO de l'UE dans ladite langue. Ainsi, l'usage des langues par l'UE n'apparaît pas comme étant conditionné par le nombre de locuteurs et la vitalité des langues, mais par l'importance de la réglementation en leur faveur au sein des États membres. Le catalan⁷, 9^e langue de l'UE par sa vitalité, demeure exclu des 24 langues officielles et de travail.

2.2 État du droit français

Dans cette perspective, on comprend mieux l'importance du droit au sein de chaque État. En France, nous ne reviendrons pas sur l'acte fondateur qu'a pu représenter l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539. Plus récemment, la Constitution de la V^e République a été l'objet d'une révision en 1992, en son article 2. Celui-ci stipule depuis lors que « la langue de la République est le français », texte conçu officiellement pour s'opposer à la présence croissante de l'anglo-américain. Il a néanmoins été opposé par la suite aux langues régionales. Les défenseurs des langues régionales ont mis leurs espoirs dans la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, mais le Conseil constitutionnel pour sa part a

⁵ Disponible sur : http://europa.eu/lisbon_treaty/full_text/index_fr.htm.

⁶ www.npld.org

⁷ Disponible sur :

http://www20.gencat.cat/docs/Llengcat/Documents/Publicacions/Catala%20llengua%20Europa/Arxius/cat_europa_frances_08.pdf

mis en avant le fait que la Charte était susceptible de créer des droits particuliers au profit de groupes de citoyens, fermant ainsi la voie de sa ratification, tout en observant que la totalité des 39 dispositions retenues par le gouvernement français n'étaient pas incompatibles avec la Constitution. À la Charte avait pourtant été jointe une déclaration interprétative par laquelle l'État français reconnaissait la place spécifique et incontournable de la langue française, langue officielle, dans le cadre des institutions et services publics. Ainsi, l'officialisation de la langue corse est bloquée à la fois par l'article 2 et par les interprétations du Conseil d'État⁸ et du Conseil constitutionnel⁹. En outre, la loi relative à l'emploi de la langue française du 4 août 1994¹⁰ impose la langue française dans les domaines de l'enseignement, du travail, des échanges, des services publics du commerce. C'est par exemple en raison d'une interprétation restrictive de son article premier¹¹ par le Conseil d'État que l'enseignement par immersion est interdit dans les écoles publiques, bien que son article 21 stipule que « les dispositions de la présente loi s'appliquent sans préjudice de la législation et de la réglementation relatives aux langues régionales de France et ne s'opposent pas à leur usage » et que son article 11 prévoit que « la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers. »

La révision constitutionnelle de 2008 a reconnu les langues régionales comme « patrimoine de la France » à l'article 75-1. De valeur symbolique, elle n'a cependant pas octroyé de nouveaux droits linguistiques, notion précisément contestée par le Conseil constitutionnel.

Lorsqu'il était candidat à la Présidence de la République, François Hollande avait promis la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Après consultation du Conseil d'État, il avait dans un premier temps renoncé à modifier la Constitution et commandé une expertise dirigée par le préfet Caron.

⁸ Ordonnance du juge des référés du 15 juillet 2002 interdisant l'enseignement par immersion au sein de l'enseignement public : <http://www.conseil-etat.fr/node.php?articleid=885>, Décisions du 29 novembre 2002 disponibles sur : <http://www.conseil-etat.fr/node.php?articleid=881> et <http://www.conseil-etat.fr/node.php?articleid=864>, décision du 13 juin 2013 disponible ici : <http://www.conseil-etat.fr/node.php?articleid=2985>.

⁹ Décision n° 99-412 DC du 15 juin 1999 sur la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/1999/99-412-dc/decision-n-99-412-dc-du-15-juin-1999.11825.html>, Décision n° 2001-454 DC du 17 janvier 2002 sur la loi relative à la corse : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2002/2001-454-dc/decision-n-2001-454-dc-du-17-janvier-2002.667.html>, Décision n° 2011-130 QPC du 20 mai 2011 sur l'article L. 312-10 du code de l'éducation et l'article 75-1 de la constitution : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/les-decisions/acces-par-date/decisions-depuis-1959/2011/2011-130-qpc/decision-n-2011-130-qpc-du-20-mai-2011.97120.html>, L'analyse de Guy Carcassonne sur « Les interdits et la liberté d'expression » : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/nouveaux-cahiers-du-conseil/cahier-n-36/les-interdits-et-la-liberte-d-expression.114761.html>.

¹⁰ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000005616341>

¹¹ Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France.

Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics.

En janvier 2014, une proposition de loi constitutionnelle¹² visant à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été adoptée par l'Assemblée nationale, ouvrant ainsi de nouveau la voie à une révision constitutionnelle prévoyant expressément la ratification de la Charte tout en intégrant dans le texte constitutionnel l'interprétation restrictive du Conseil constitutionnel. En l'état, si ce texte était approuvé, il ne permettrait pas la coofficialité de la langue corse avec le français.

3. Retour sur le Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques pour la langue corse 2007-2013

Il convient d'examiner le droit sur lequel la CTC fonde son action publique, le coût de la revitalisation linguistique, le niveau de réalisation du Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques pour la langue corse 2007-2013 et plus largement, l'évaluation dynamique de la politique linguistique.

3.1 Fondement législatif de l'action de la CTC pour la sauvegarde et la promotion de la langue corse

3.1.1 Une compétence culturelle générale

En vertu de la loi de 1991 portant statut de la Corse, la CTC définit et met en œuvre la politique culturelle en Corse. Seule institution officiellement chargée de la promotion de la langue corse, la CTC s'est engagée à favoriser la langue et la culture corses au sein de la politique culturelle. À ce titre, elle doit être présente dans toutes les politiques publiques consacrées à la culture et au patrimoine (audiovisuel, édition, lecture publique, théâtre, musique, patrimoine immatériel...).

Au-delà de ces domaines privilégiés, l'enjeu est d'établir une cohérence de l'action de la CTC conforme au vote du 17 mai 2013 et la lisibilité de la politique linguistique dans toutes les politiques territoriales, en particulier à travers l'éco-socio-conditionnalité des aides.

Depuis l'adoption de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les conseils régionaux ont compétence pour « promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région et l'aménagement de son territoire, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes ».

3.1.2 Une compétence spécifique : la planification de l'enseignement de la langue corse

La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse dispose que « la langue corse est enseignée dans le cadre de l'horaire normal des classes maternelles et élémentaires » (article L.312-11-1 du code de l'éducation). Ce texte équivaut, sinon à l'enseignement obligatoire, à une obligation d'offrir cet enseignement dans toutes les classes du premier degré, mais ne précise pas le volume horaire qui lui est dédié. Celui-ci est fixé par les instructions officielles nationales. L'Assemblée de corse l'a

¹² Disponible sur : http://www.assemblee-nationale.fr/14/dossiers/ratifier_charte_langues_regionales_minoritaires.asp.

fixé à trois heures hebdomadaires pour les classes standards (non bilingues), dans ses différents plans de développement depuis 1993.

En outre, « l'Assemblée adopte (...) un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, dont les modalités d'application font l'objet d'une convention conclue entre la Collectivité territoriale de Corse et l'État » (article L.4424-5 du code général des collectivités territoriales). « Cette convention prévoit les mesures d'accompagnement nécessaires, et notamment celles relatives à la formation initiale et à la formation continue des enseignants ». Or à ce jour, les conventions précédentes n'ont pas planifié avec précision ces mesures de formation ; l'État considérant que cela relève de sa compétence exclusive ne consentait qu'à quelques orientations générales. La nouvelle planification et la contractualisation qui la suivra devront y remédier.

3.1.3 L'audiovisuel public

L'article 8 de la loi du 22 janvier 2002 relatif aux stations régionales de radio et de télévision (L. 4424-6 du code général des collectivités territoriales) précise :

« La Collectivité Territoriale de Corse, après consultation du conseil économique, social et culturel de Corse, conclut avec les sociétés publiques du secteur audiovisuel qui ont des établissements en Corse des conventions particulières en vue de promouvoir la réalisation de programmes de télévision et de radiodiffusion ayant pour objet le développement de la langue et de la culture corses et destinés à être diffusés sur le territoire de la Corse. »

3.1.4. Vers un statut de coofficialité pour la langue corse

« La proposition de statut pour la coofficialité et la revitalisation de la langue corse » adoptée par l'Assemblée de Corse le 17 mai 2013. Elle résulte de deux années de travail au cours desquelles un comité de rédaction composé de l'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée de Corse fut alors installé.

S'en sont suivies 30 réunions avec les techniciens, les universitaires, les syndicalistes, les responsables des médias et d'autres organismes publics afin d'amender le texte initial. Les multiples concertations ont fait apparaître une volonté de résoudre la question linguistique par le haut, une volonté de participation de chaque acteur qui a amené le Conseil Exécutif à revoir le texte à chaque étape de la discussion afin de mieux l'adapter à la réalité sociolinguistique actuelle, pour que personne ne se sente écarté et que chacun puisse participer à ce processus de construction d'une société bilingue. Si le maintien d'un cap sur le long terme est nécessaire, la méthode est elle aussi primordiale dans l'obtention de résultats positifs et la construction d'un consensus. Les discussions auront donc duré près de deux ans pour à la fois former et informer tous les acteurs sociaux quant aux enjeux de la coofficialité.

Par une mesure d'officialisation du corse, il s'agit de reconnaître le droit aux langues pour tous dans l'espace public, sans exclusive aucune. Chaque citoyen disposerait ainsi du droit d'utiliser la langue de son choix dans tous les actes de la vie, exceptionnels ou quotidiens. Aucune obligation ne repose sur lui en termes d'usage. En revanche, les institutions ont le devoir d'être capables de répondre à toute sollicitation dans les langues reconnues comme officielles sur le territoire.

Il s'agit en effet, concernant le vote de l'Assemblée de Corse, non pas de droits spécifiques relatifs à un groupe de personnes, mais de droits territoriaux et non-personnels. Afin d'atteindre cette égalité théorique entre les langues, des moyens seront planifiés afin de former les locuteurs, de rendre les langues accessibles, de donner des opportunités d'usage. Ce processus d'égalisation/légalisation ou de normalisation s'inscrit sur le temps long et pour le cas de la Corse prendra au moins une génération du fait de la vitalité de la langue, des ressources humaines disponibles, des contraintes et des performances du système éducatif, des mouvements migratoires attendus, et du fait aussi de la vitesse de l'évolution des représentations épilinguistiques des citoyens.

L'objectif est de rendre la situation supportable pour chacune des langues, parce que chacune insinue, suggère et souffle des appartenances, des connotations, des dénotations, des désirs et des rêves, assumés ou refoulés. Ensemble, elles permettent de combiner un nouveau contrat social au sein d'une démocratie culturelle plus adaptée aux enjeux contemporains. C'est tout le sens du vote en faveur de la coofficialité intervenu à l'Assemblée de Corse lorsqu'au terme de longues discussions, aucun élu ne s'est opposé aux propositions formulées dans la délibération.

Au-delà du principe d'investissement de l'espace public par la langue et d'octroi de droits nouveaux au citoyen, des questions fondamentales concernant la mise en œuvre de ces principes sont apparues avant même d'aborder la conception de la prochaine planification. Durant la transition linguistique et au cours du processus de normalisation, comment donner des droits linguistiques à chacun sur un territoire précis sans laisser subsister des situations de minoration pour la langue corse et de discrimination pour les citoyens ? La création de droits linguistiques peut-elle engendrer des discriminations, notamment au niveau de l'accès aux services publics et aux emplois ?

En ce sens, il s'agissait de déterminer si les personnes devaient déjà être corsophones pour postuler sur certains postes ou bien si elles devaient avoir l'opportunité de l'apprendre une fois recrutées. Il est à noter que d'ores et déjà, des enseignants bilingues recrutés par l'État, aux candidats au diplôme de journalisme en passant par un nombre croissant de postes de la Fonction Publique Territoriale, de nombreuses offres d'emploi sont déjà profilées pour des candidats corsophones. Si chacun est libre d'apprendre le corse après avoir été recruté, chacun est également libre de l'apprendre avant. N'en va-t-il pas du corse comme de toute autre compétence professionnelle linguistique ? Faire que le corse n'apparaisse pas en tant que tel, à l'instar de toutes les autres, n'est-ce pas là que se situe la minoration à l'égard d'une langue que la coofficialité a justement pour objectif d'émanciper ? N'est-ce pas aussi, en devenant sélective en termes d'accès à l'emploi qu'une langue efface les stigmates qui l'ont minorée et qu'elle devient un bien commun pour chacun, si tant est que les conditions soient réunies pour que chacun dispose des moyens de se l'approprier ? La présente planification propose à ce titre les dispositifs permettant de donner corps à cette condition de la revitalisation et de l'égalité des langues comme des citoyens.

En tant que processus interventionniste, comment les droits, les devoirs et les responsabilités doivent-ils se répartir et s'articuler entre citoyens, acteurs sociaux et institutions ? Le premier principe que le texte protège, c'est la liberté du citoyen. En situation de coofficialité comme en situation de monolinguisme, chacun est libre

d'apprendre ou non des langues, de les utiliser aussi. En revanche, les institutions auront le devoir de s'organiser pour offrir leurs services dans les deux langues et de permettre aux citoyens qui le désirent d'apprendre le corse. Elles doivent aussi créer les conditions de l'usage spontané, en développant les opportunités et en normalisant sa pratique c'est-à-dire en évacuant toute connotation patrimoniale ou d'appartenance politique.

En ce sens, le second principe sur lequel se construit le texte, c'est celui d'équité puisque l'objectif est de créer les conditions de l'égalité entre les langues et entre les citoyens dans la vie publique. Pour cela de nouveaux dispositifs seront mis en œuvre, notamment dans l'éducation et les médias. Ils seront à nouveau discutés avec l'ensemble des acteurs sociaux via l'organisation d'ateliers de travail pour que la politique de la langue qui est la compétence de l'Assemblée de Corse soit le fruit d'une construction collective afin que chacun intègre et relaye dans son secteur, dans son entreprise ou dans sa famille ce qui aura été voté. L'horizontalité apparaît en effet comme une condition de la réussite. Elle s'exprime par exemple au niveau de l'éducation par un besoin de partager les innovations pédagogiques et d'élargir la politique éducative aux activités extrascolaires de loisir en ne considérant non plus seulement les jeunes comme des élèves, mais aussi comme des enfants.

Les travaux sur le projet de statut ont permis d'enrichir la réflexion collective, en dépassant la simple question de la défense de la langue qui fait aujourd'hui consensus pour poser celle des principes de la revitalisation, parmi lesquels celle du droit-créance à une éducation bilingue et à l'enseignement par immersion.

3.2 Un budget et des moyens humains en augmentation

En 2013, une étude de l'Inspection Générale des Finances¹³ montrait que la culture comptait pour 5,8 % du PIB de la France, établissant ainsi « une corrélation positive » entre la politique culturelle et le développement économique d'un territoire. Ni le coût ni le bénéfice net de la politique linguistique ne seront calculés ici. La promotion de la langue a un prix, difficilement mesurable certes, mais sa perte aussi. Les bienfaits cognitifs, culturels, éducatifs, sociaux et même sanitaires du bilinguisme sont désormais bien établis. Dans un monde où tout devient semblable, la différence devient un atout décisif. Qui doute encore de l'apport déterminant que notre langue procure à notre mieux vivre ensemble comme à la typicité de nos produits et au développement de la Corse ? Notre langue nous le rappelle depuis longtemps : « diversità face ricchezza ».

3.2.1 Contexte politique et budgétaire

L'effort budgétaire que la collectivité consent à la politique linguistique est un élément capital de la crédibilité de la planification à construire. Les citoyens attendent des engagements de la collectivité leur permettant de croire en la politique linguistique, par delà les effets d'annonce. Le contexte s'annonce globalement plus difficile notamment au regard de la diminution de la DGF, de la fin du PEI. Cependant dans le domaine de la langue corse, l'entreprise de revitalisation et de normalisation n'a pas été menée à ce jour. Ne mérite-t-elle pas un rattrapage historique au risque de la voir disparaître à jamais ? C'est en ce sens que sont intervenus les votes en faveur

¹³

<http://www.economie.gouv.fr/files/03-rapport-igf-igac-culture-economie.pdf>

de la coofficialité de la langue corse en 2011 puis en 2013 et que se présente cette nouvelle planification Lingua 2020.

3.2.2 Une comparaison avec la Catalogne

Une comparaison des moyens financiers avec une autre région s'avère à cet égard utile afin de mieux mesurer les besoins nécessaires à une telle entreprise et qu'il nous faudra mobiliser dans les années à venir. Prenons l'exemple d'une langue latine linguistiquement proche de la langue dominante, facile à apprendre et qui bénéficie d'une politique linguistique totale tenue pour modèle par l'ensemble des observateurs.

La politique linguistique de la Catalogne disposait d'un budget de 159 034 423,14 € en 2010 pour 7 500 000 habitants, soit 21,02 € par habitant¹⁴. Il faut néanmoins tenir compte dans la comparaison des économies d'échelle qu'une telle population peut permettre de réaliser par rapport à la nôtre.

Budget of Generalitat departments allocated to fostering the use of Catalan. 2010

Department	Budget
General Directorate for Language Policy	€31,760,162.50
Vice-Presidency (other units)	€9,749,487.79
Presidency	€64,087.24
Social Action and Citizenship	€4,112,151.33
Culture and the Media	€54,778,643.83
Economy and Finance	€18,000.00
Education	€44,410,050.68
Governance and Public Administration	€8,506,807.04
Innovation, Universities and Enterprise	€3,987,614.47
Home Affairs, Institutional Relations and Participation	€127,413.08
Justice	€1,517,438.06
Health	€110,600.40
Employment	€19,379.80
Total	€159,034,423.14

3.2.3 Le budget de la langue corse : bilan et essai de projection

Le budget alloué à la langue corse était stable jusqu'en 2011. Il a depuis connu une forte croissance. Avec un budget de 2 333 000 en 2013 pour 310 000 habitants, soit 7,52 € par habitant la langue corse bénéficie d'une dépense réelle de 5,62 €.

¹⁴

http://www20.gencat.cat/docs/Llengcat/Documents/InformePL/Arxius/a_cap03_10.pdf

Budget langue corse	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total CP	950 000	950 000	955 000	1 350 000	1 855 000	2 333 000 0,569 % des dépenses de la CTC	2 530 000
Évolution annuelle des CP en %	0 %	0 %	+ 0,5 %	41,4 %	+ 37,4 %	+ 25,7 %	+ 8,4 %
AE et AP	1 030 000	1 030 000	1 030 000	1 870 000	3 066 000	3 383 000	3 450 000
Évolution annuelle des AE et AP en %	0 %	0 %	0 %	+ 81 %	+ 64 %	+ 10 %	+ 10 %
Crédits consommés	923 238,43	911 880,3	833 306,27	1 011 955,51	1 429 910,99	1 742 984,45	
Taux de consommation des CP	97,2 %	96 %	80,9 %	75 %	77,1 %	74,7 %	
Évolution des crédits consommés depuis 2008		- 1,3 %	- 9,74 %	+ 9,6 %	54,8 %	88,8 %	
% annuel d'évolution de la consommation des crédits		- 1,3 %	- 8,6 %	+ 21,44 %	+ 41,3 %	+ 21,9 %	

En partant des CP votés au BP 2014, une augmentation annuelle continue de 25 % des CP donnerait la projection suivante :

2015 : 3 162 500 €
 2016 : 3 953 125 €
 2017 : 4 941 406 €
 2018 : 6 176 757 €
 2019 : 7 720 947 €
 2020 : 9 651 184 €

Nous atteindrions alors, en 2020, un niveau d'effort financier par habitant comparable à celui de la Catalogne en 2010.

Enfin, du point de vue des RH, depuis 2010, elles ont été multipliées par 3,5. Le service de la langue corse est devenu une direction articulée autour de trois services comptant un total de 14 agents.

3.3 Du Plan stratégique d'aménagement et de développement linguistiques pour la langue corse 2007-2013 au Plan Lingua 2020-2030

Nous présenterons de façon succincte les résultats et limites de l'action publique dans chacun des secteurs ainsi que les pistes d'orientation pour 2020-2030.

3.3.1 La transmission familiale

Situation actuelle

La transmission familiale a été rompue depuis près d'un siècle dans certains cas avec une forte aggravation depuis la Seconde Guerre mondiale. Les guerres et le sous-développement n'ont fait qu'aggraver le déclin du corse face au français devenu un passeport vers l'emploi et l'ascension sociale. Ensuite, la transmission familiale fut longtemps perçue par les défenseurs de la revitalisation du corse comme un palliatif préconisé par les franges les plus opposées à la revitalisation du corse.

De ce fait, la transmission n'a cessé de décliner, devenant, lorsqu'elle persiste, pour environ 3 % des familles, non plus vraiment naturelle, mais militante.

Perspectives pour 2020-2030

L'enjeu se situe à la fois en termes de pratiques et de représentations. Si on a longtemps pensé que l'École seule était capable de donner des compétences linguistiques aux enfants, la pratique familiale s'avère bénéfique à bien des égards. Il faudra donc à la fois informer les parents bilingues, leur donner des conseils pratiques et des ressources linguistiques, les suivre et les encourager dans leur démarche afin qu'ils transmettent et valorisent leur héritage culturel auprès de leurs enfants.

La valorisation de la langue corse par les parents auprès de leurs enfants joue notamment un rôle particulièrement important dans la construction de leur compétence bi/plurilingue. Elle est un facteur de réussite dans cet apprentissage à l'école, même lorsque les parents ne sont pas corsophones.

3.3.2 La petite enfance

Situation actuelle

La transmission familiale étant très faible, la petite-enfance est donc un secteur que la langue corse doit investir totalement. Aussi, la CTC agit dans ce domaine en aidant à la mise en place du bain linguistique dans les structures d'accueil de la petite-enfance de l'île.

Le dispositif « Bagni linguistichi » a pour objectif de former l'intégralité des personnels des structures petite enfance. La Direction de la langue corse propose un accompagnement de projet, un soutien pédagogique et, selon les besoins, la prise en charge d'une partie du coût de la formation des personnels à la langue corse et de l'équipement parfois nécessaire à la mise en œuvre du bain linguistique.

En ce qui concerne le secteur public, le partenariat CTC/CNFPT a permis de toucher 66 % des structures petite-enfance municipales et départementales de l'île.

La Direction de la langue corse a également depuis 2012 mis en place un groupe de travail réunissant les professionnels de la petite-enfance (formateurs intervenants, centres de formation, directrices des structures, chargés de missions du CRDP de Corse, PMI, etc.) afin d'évaluer le dispositif de formation, mais également recueillir

les besoins des différents acteurs (ressources pédagogiques, outils de communication, etc.).

Perspectives pour 2020-2030

La couverture intégrale du secteur public peut s'effectuer à l'horizon 2020 à raison d'environ 2 crèches par an, tout en poursuivant, dans un souci d'expansion, la généralisation du dispositif pour 2025 aux structures privées, associatives, C.A.F ou hospitalières. Le coût indicatif d'une session de formation in situ de 32 demi-journées est d'environ 6 200 €. L'aide attribuée par la CTC s'élève généralement à 70 % du montant total. À l'image de la formation dispensée par le CNFPT, les crèches « non publiques » bénéficient de 2 sessions sus détaillées, cette durée étant nécessaire au succès du dispositif. Un dispositif qui pourrait s'étendre à raison de 2 nouvelles structures par an (pour un coût d'environ 8 400 €) en intégrant également les secondes sessions des structures ayant débuté leur formation l'année précédente (8400 € également soit environ 16 800 € annuels hors aide au fonctionnement).

Outre la poursuite des Bagni linguistichi, le projet R.A.M (relais assistantes maternelles) actuellement à l'étude permettra de former à la langue corse les assistantes maternelles exerçant à domicile et ayant les mêmes besoins linguistiques que leurs homologues des structures P.E. Deux labels « Ciucciaghja in immersione » et « Ciucciaghja bislingua » seront octroyés aux structures selon le niveau de formation des ressources et les pratiques mesurées. Il en ira de même pour les assistantes à domicile qui seront certifiées et habilitées.

La certification des personnels et la labellisation des structures sont des initiatives qui permettront de tendre vers la pérennisation de la présence de la langue dans les structures. En effet, on a pu constater dans quelques crèches l'essoufflement de son usage post-formation. C'est pour cette raison qu'il sera proposé de créer un label « Ciucciaghja Bislingua » permettant de valoriser la pratique du bilinguisme et l'inscrire dans la durée, mais également de permettre une identification en direction des familles désirant donner à leurs enfants la possibilité de bénéficier d'un bain linguistique.

Enfin, la majeure partie des formateurs est issue de l'enseignement (professeurs du second degré et intervenants en langue corse du primaire) et il apparaît nécessaire de se préoccuper de la formation de formateurs dans ce domaine. Ce point est également partagé par les centres de formation et les formateurs eux-mêmes.

3.3.3 L'éducation et la formation

L'état des lieux montre une montée en puissance des filières bilingues au primaire, mais une difficulté à adopter le même rythme dans l'enseignement secondaire. Le vivier de professeurs bilingues au premier degré semble atteindre son acmé tant l'EN rencontre des difficultés de recrutement de corsophones et manque de moyens de formation continue ; dans le secondaire, le bilan fait apparaître le faible nombre d'heures enseignées en langue corse dans la grande majorité des filières.

Les centres d'immersion, les ateliers artistiques et l'édition pédagogiques sont des dispositifs d'accompagnement qui soutiennent l'enseignement du corse à l'École.

Les filières

1- Au Primaire

L'enseignement bilingue « à parité horaire » concerne aujourd’hui 30,60 % des élèves du 1^{er} degré répartis dans 120 écoles (47,24 %).

Pour parvenir à la généralisation du bilinguisme dans les écoles maternelles, les « Quaterni di Bordu » établis par les services de la CTC en 2010 indiquaient qu'il aurait fallu un rythme de 10 à 11 implantations par an aux rentrées 2011 à 2013. Or, le nombre d'ouvertures de sites bilingues a été bien inférieur en 2011 et en 2012 (0 en Corse-du-Sud à la rentrée 2012). Pour la rentrée 2014, ne seront implantés que deux sites.

L'enseignement de la langue touche plus de 98 % des élèves, même si ce chiffre est à nuancer. En effet, seuls 53 % des enfants ont réellement trois heures d'enseignement du corse par semaine.

Niveau attendu : 72,2 % des élèves de CM2 standard atteignent le niveau A1 et 76,42 % des élèves des filières bilingues atteignent le niveau A2.

Les ressources humaines :

Le PRDF avait préconisé un « Plan exceptionnel de formation » et demandé la création de 28 postes.

33,9 % des maîtres sont habilités.

300 maîtres devaient être habilités en maternelle (ils sont la moitié environ, sachant que les maîtres peuvent passer de la maternelle à l’élémentaire).

Les marges de progression sont donc faibles, même si les **35** écoles maternelles de quatre classes au moins (axe prioritaire) sont désormais dotées d'une filière bilingue depuis la rentrée 2012.

Axes de progrès à dégager :

- **un fort volant de remplaçants pour former les enseignants au bilinguisme : 30 postes de remplaçants sont à prévoir pour garantir la formation complète des enseignants.**
- **Accroître l'exigence des niveaux de compétences des élèves en langue corse, en filière standard et surtout en filière bilingue.**

2- Au Secondaire

Le collège...

L'enseignement bilingue concerne aujourd’hui 15 % des élèves, mais certains collèges ne disposent pas de telles sections. La convention État-CTC de mise en œuvre du PRDF avait fixé un objectif de 33 % des élèves en classes bilingues en 2013. Faiblesse majeure, la plupart des collèges sont alimentés par une seule école bilingue et parfois plusieurs collèges sont en « concurrence » sur un vivier

globalement insuffisant (ex : Laetitia, Padule, Giovoni à Aiacciu). La liaison CM2/6^e ne paraît pas assez organisée pour recruter en complément les élèves corsophones qui pourraient rejoindre ces filières en 6^e.

L'enseignement de la langue est suivi par 90 % des élèves de sixième et 60 % tous niveaux confondus à la rentrée 2013. À ce niveau d'engagement, il paraît cohérent de demander l'obligation sur l'ensemble du cursus.

Niveau attendu : 82 % des élèves de 3^e étudiant le corse atteignent le niveau A2 ; ils sont à peine plus de 1 % à obtenir le niveau B1.

Les ressources humaines :

Si les professeurs habilités peuvent sembler nombreux au **collège (un peu plus de 140 dans les Disciplines Non Linguistiques et hors administration)**, peu sont effectivement engagés dans l'enseignement bilingue.

Axes de progrès à dégager :

- **le fléchage des postes par avance en collège dès qu'il y a des départs** permet d'anticiper les montées de cohortes, ainsi que le préconisait le PRDF. **Le fléchage des postes semble utilisé avec réserve par les chefs d'établissement** ;
- **renforcer la liaison CM2/6^{ème} qui ne semble pas assez systématique** ;
- **obligation de l'enseignement du corse au secondaire** ;
- **intégrer au moins une matière en langue corse à chaque filière d'excellence du collège**.

Le lycée...

Si la majorité des collèges ont mis en place un suivi du premier degré dans leur structure pédagogique, le suivi des filières bilingues de collège n'est assuré pour l'heure qu'au lycée de Balagna, alimenté par deux collèges, au lycée de Sartè, au lycée Fesch et au lycée du Fium' orbu, en seconde. Par ailleurs l'ouverture au Lycée Laetitia d'Aiacciu d'une section « italien » Esabac, avec enseignement en langue corse, permet d'offrir un suivi aux élèves du bilingue avec valorisation au baccalauréat.

... le maillon faible. Le Recteur d'Académie a créé un groupe de travail « Lycée » pour étudier les conditions de renforcement de la langue corse au lycée. Il ne s'est réuni qu'une fois.

Le pourcentage de lycéens étudiant le corse est en recul, quatre fois plus faible qu'au collège.

Depuis plusieurs années, une page est insérée par la CTC dans le guide ONISEP pour soutenir le choix de la langue corse au lycée.

Une affiche a été conçue pour les collégiens « 5 ragiò di cintinuà u corsu in Liceu »

Axes de progrès à dégager :

- **Renforcer les filières en collège.**
- **Les sections « européennes » en lycée offrent une solution attractive de suivi des sections bilingues. Mais ces sections ne risquent-elles pas de cantonner le corse aux sections littéraires ?**
- **Inscrire le corse comme épreuve pour tous au baccalauréat avec un coefficient motivant**

Les dispositifs de développement

- **Les Ateliers de Pratique Artistique**

Il s'agit de proposer aux élèves du premier degré l'enseignement d'une discipline artistique en langue corse par un intervenant extérieur. Environ 10 % des élèves en bénéficient chaque année.

BILAN APA 2007/2013	
	2007/2013
Ateliers/an	44
Financement/an	83 461,00
Coût moyen en €/atelier	1 896,85
Élèves touchés/an	2 454

- **Le « dispositivu Maestranza »**

Le recrutement de professeurs bilingues connaît des difficultés. En 2014, seulement 12 postes sur 17 ont été pourvus. 22 lauréats de l'ESPE (IUFM) ont été soutenus depuis 2011 par cette aide destinée à augmenter le vivier de futurs PE, qualitativement et quantitativement.

- **Le CRDP**

Le partenariat avec le CRDP permet l'édition de 7 à 8 ouvrages par an. Qu'il s'agisse de manuels d'enseignements *de la langue* ou *dans la langue*, de livres du maître ou de contes pour les élèves des classes maternelles, il convient de noter la généralisation de la numérisation des documents et leur mise à disposition sur supports modernes (TBI).

- **L'aide aux filières bilingues en fonctionnement totalise 1 461 000,00 €, 1^{er} et 2d degrés confondus, sur la durée du plan précédent.**

- **L'aide aux filières bilingues en équipement** concernant uniquement le 1^{er} degré représente 324 500,00 € sur la même période.
- **Les centres de séjours linguistiques** pour les classes transplantées, dont l'offre doit être élargie : aux trois centres existants de Savaghju (séjours à la semaine), Loretu di Casinca et Bastia (journées d'immersion), qui reçoivent plus de 4 000 élèves par an, pour un financement annuel de 260 000 euros à parité entre l'État et la CTC, s'ajoute désormais un Centre à Bastelica en Corse-du-Sud qui permettra de répondre à une demande croissante (développement des classes bilingues et nécessité d'élargir l'offre aux collégiens et aux lycéens).
- **Projet « langue corse numérique »** (développement de sites, de services et de ressources numériques) :

Le site du CRDP et « l'espace d'échanges de ressources pédagogiques de l'Académie » offrent déjà, et développent constamment, des ressources en ligne correspondant aux besoins des écoles ainsi qu'aux attentes des parents et des élèves.

D'autres partenariats ont été menés, tels que :

- Centre Régional Technique de la Consommation : Adaptation d'un jeu en ligne « Théo è Lea » (disponible sur le site de l'Institut National de la Consommation et diffusé aux écoles en DVD).
- ECOLIA, logiciel de partage des ressources entre écoles bilingues.
- Mamemo, site pédagogique de la série pour les tout-petits.
- CCU, mise en ligne d'une méthode d'apprentissage.

Il apparaît que l'ambition affichée par la CTC ne peut être concrétisée à l'école qu'à la condition de la mise en place d'un « **Plan exceptionnel de formation des enseignants au bilinguisme** » :

- Sur la base d'un diagnostic par établissement des besoins et des demandes de formation continue, le PRDF préconisait l'inscription d'un tel plan dans la convention État-CTC de mise en œuvre du PRDF lingua corsa, conformément à la loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse.
- La CTC, au COSE de mai 2009, avait déjà préconisé un groupe de travail « Formation des enseignants ».
- Cet aspect est abordé régulièrement dans les réunions de concertation Rectorat-CTC. Il est apparu que la seule solution viable serait un volant de remplaçants.

La formation en direction des adultes

La CTC met en place chaque année une formation « tous publics » en direction des adultes. Au total 500 stagiaires ont ainsi pu se former et 180 sont désormais certifiés (30 ont obtenu le niveau B2). Ces deux dernières années, le nombre de certifiés a

été multiplié par quatre. Un centre d'immersion pour adultes pourrait être installé dans le couvent de Cervioni.

3.3.4 La Charte de la langue corse

Situation actuelle

110 communes, 3 communautés de communes, 14 services publics, 12 associations, 4 clubs sportifs importants, 6 entreprises et un média ont à ce jour signé la charte. Une seule commune a été certifiée. Par ailleurs, l'ADEC a créé pour les entreprises le « Cuntrattu Lingua Corsa » qui complète la démarche.

L'attente du terrain est très forte vis-à-vis de la CTC en termes d'accompagnement technique et financier, pour mener à bien l'ensemble des actions prévues.

Perspectives pour 2020-2030

Un effort particulier en direction des municipalités devra être consenti. Il sera proposé un dispositif d'accompagnement des communes, fondé sur le volontariat et dont l'objectif est de permettre à la commune d'intégrer (dans les différents services de la mairie) progressivement la langue corse, jusqu'à ce qu'elle puisse fonctionner de manière bilingue et autonome. Ainsi, elle pourra constituer un véritable relais local pour la politique linguistique de la CTC, en donnant aux habitants l'accès à des services bilingues, et donc la possibilité d'utiliser la langue corse dans un contexte de proximité. Afin de définir et encadrer au mieux ce dispositif, une expérimentation sur des communes de différentes tailles sera réalisée et permettra de déterminer le coût global de cette action sur l'ensemble des communes de Corse.

Le nouveau dispositif permettra de mieux accompagner et responsabiliser les partenaires pour les aider à mettre en œuvre la nouvelle charte de la langue corse. Elle disposera de deux niveaux, l'un interne relevant du bilinguisme au sein de la municipalité, l'autre externe, relevant du développement du bilinguisme au sein de ses politiques publiques. Il en sera de même pour les autres acteurs. La CTC aura donc un rôle de conseil et de certification auprès des organismes signataires. Ils seront également fortement incités à le faire dans le cadre de la révision des guides des aides, intégrant des mesures de conditionnalité linguistique.

3.3.5 Les Case di a lingua corsa

Situation actuelle

Le projet Casa di a lingua est un pacte entre des acteurs désireux de s'engager et la Collectivité Territoriale de Corse avec la préoccupation de sauver, transmettre, partager et donner accès à quiconque à la langue corse. Le programme Casa di a lingua a pour objet de fédérer le maximum d'acteurs (associations, personnalités, groupes, etc.) de la langue sur un territoire « T » défini et sur un programme d'activités commun ayant pour thème la langue corse.

Une seule Casa di a lingua corsa a été créée en Balagne, fédérant une dizaine d'associations. Une autre est en préfiguration à Ajaccio, sous le nom de « Casa pumuntinca di a lingua ». Des difficultés inhérentes à l'absence de définition claire du mode opératoire, au découpage des territoires de référence, à la faiblesse du tissu

associatif local tourné vers la promotion de la langue, aux mésententes entre acteurs d'un même territoire, n'ont pas permis d'installer d'autres Case di a lingua corsa comme elles l'étaient définies dans la précédente planification (2007-2013). La pertinence des territoires n'est pas le facteur déterminant à l'opérationnalité des case et il apparaît que certaines associations collaborent entre elles au-delà de leur ancrage territorial.

En effet, un territoire est prêt pour une casa di a lingua si il a déjà une conscience de sa pertinence en tant que telle, que les acteurs locaux de la vie culturelle entretiennent des rapports de partenariat, que les élus du territoire sont favorables à la mise en œuvre d'actions transversales en faveur de la langue corse et que les tâches administratives et comptables que génère tout projet financé par des fonds publics peuvent être assurées par l'un des partenaires (voire une entité, association casa, créée à cet effet).

Mais, ces conditions sont souvent difficiles à réunir et il convient d'opter pour une politique volontariste qui mènera à réfléchir au périmètre du territoire, à sa cohérence, le définir et le nommer ; en identifier les acteurs culturels ; les réunir et leur présenter le principe de la création d'une casa di a lingua.

Perspectives pour 2020-2030

Le territoire insulaire devra être couvert par une dizaine de Case di a lingua corsa, proposant des programmes d'activités annuels au cours desquels, le public pourra se former, rencontrer des locuteurs, recevoir des conseils et accéder à des outils d'équipement linguistique et plus largement à la langue corse sous toutes ses formes. Les institutions et les entreprises pourront également y trouver des ressources et un accompagnement.

Intégré au Conseil Économique Social et Culturel, un Cunsigliu suciale di a lingua corsa représentera la ou les intercommunalités, les communes, les conseils généraux, les institutions consulaires et professionnelles, (l'EN) et les associations locales impliquées dans la promotion de la langue corse. Organisme de conseil et d'évaluation, il contribuera à l'essor de l'implication sociale de ses membres dans les secteurs au sein desquels ils sont investis, en direction de l'expansion de la politique linguistique de la CTC.

3.3.6 La promotion de la littérature corse

Situation actuelle

La commission littérature du Cunsigliu di a lingua corsa a proposé une refonte du Prix du livre de la CTC validée par l'Assemblée de Corse. Il compte désormais quatre prix. Des difficultés de communication n'ont pas permis sa remise en 2013. La commission organise également un colloque international par an, en corse et en français avec la traduction simultanée et la publication des actes. Elle soutient par ailleurs le projet de création d'une Biblioteca di a Corsica disposant d'un droit de préemption sur les livres anciens relatifs à la Corse. La CTC participe également au salon du livre de Paris et a participé au salon de Pisa en 2013.

Perspectives pour 2020-2030

Lancement de concours, élaboration d'une anthologie de la langue corse et de la littérature corse, installation de la Bibliothèque, promotion des auteurs et diffusion de leurs œuvres en Corse ou bien à l'extérieur, soutien à l'édition et à la traduction, accès à la littérature via les supports numériques, la littérature et la création en langue corse nécessite à la fois la pérennisation d'opérations déjà engagées et la création de structures importantes comme la Bibliothèque comme de la dynamisation des réseaux locaux de diffusion, associatifs ou institutionnels.

3.3.7 Le bilinguisme à la CTC et les collectivités territoriales

Situation actuelle

La CTC est concernée à double titre par la politique linguistique. Elle doit en effet concevoir et appliquer la planification avec ses partenaires et se l'appliquer à elle-même. Depuis septembre 2012, elle traduit l'ensemble de ses rapports et délibérations et les publie sur son site Internet. Des formations en langue corse sont proposées aux agents via le CNFPT. 11 ont été certifiés en 2011.

Perspectives pour 2020-2030

En tant que chef de file reconnu de la politique linguistique, la CTC a une responsabilité d'exemplarité en matière de promotion de la langue corse. Elle se doit d'appliquer les principes et dispositifs qu'elle suggère à ses partenaires notamment via la Charte de la langue corse ou dans le cadre du projet de coofficialité dont certains notamment ceux qui ne requièrent pas une révision constitutionnelle ou la promulgation d'une nouvelle loi. La CTC établira une stratégie interne quant à la place de la langue et aux modalités de son utilisation en son sein : visibilité, obligations de formation et bonus associés. D'ici 2020, l'ensemble des services publics territoriaux auront engagé un plan de conversion au bilinguisme.

3.3.8 Les médias

Situation actuelle

Un partenariat mis en place entre quatre médias insulaires, l'Université de Corse, l'École Supérieure de Journalisme de Montpellier et la CTC a permis de former 11 jeunes journalistes corsophones à travers un contrat de professionnalisation.

France 3 Via Stella fait actuellement état d'une présence de la langue corse à hauteur de 23 % des programmes. Une formation continue est également proposée aux journalistes.

Une convention de partenariat à hauteur de 120 000 € a été signée avec RCFM pour la période 2013-2015. Elle précise des objectifs qualitatifs en soutenant la réalisation de chroniques sur le patrimoine, le sport, les proverbes ou bien Mediterradio un programme bilingue en corse et en italien. En revanche, contrairement à la délibération du 13 mai 2013, elle ne fait état d'aucun objectif quantitatif en termes de volume horaire global, mais elle précise néanmoins le nombre de chroniques financées.

Enfin, en ce qui concerne la presse écrite et les revues, l'usage de la langue corse demeure très marginal, souvent symbolique.

Perspectives pour 2020-2030

En vertu de la délibération sur le projet de coofficialité, l'objectif est d'arriver en 2020 à au moins 50 % de temps d'antenne sur les médias de service public en soutenant le renouvellement d'actions du type du DU journalisme et corsophonie et en soutenant notamment la production et l'adaptation de programmes pour la jeunesse sur divers supports de diffusion. Pour les médias privés, des conventions de corsophonisation seront établies de façon à les amener à former leurs ressources et à dépasser le stade de l'utilisation symbolique du corse.

3.3.9 Les TIC

Situation actuelle

La CTC a initié et soutenu la création d'applications en langue corse. Des sites et des pages Internet connaissent un certain succès, mais de façon générale, tout reste à faire dans le domaine de la localisation des TIC, au sein duquel les actions individuelles manquent de visibilité, de soutien et de pérennité.

Perspectives pour 2020-2030

L'objectif est de doter la langue d'un plan en faveur de son développement numérique autour des trois axes suivants : localiser les sites internet et les principaux programmes numériques internationaux, créer des outils numériques pour l'équipement numérique de la langue corse, soutenir la création de ressources numériques et de sites Internet en langue corse.

3.3.10 Le Cunsigliu di a lingua corsa

Situation actuelle

Créé par la délibération n° 11/308 de l'Assemblée de Corse, le Cunsigliu di a lingua corsa est une structure technique permanente de la CTC en faveur de l'élaboration de la langue corse. Il se positionne à la fois en tant que force de proposition et en tant que force de réalisation d'outils linguistiques, constituant ainsi un axe fort de la politique linguistique de la CTC, à côté des actions menées en faveur de son équipement juridique, de sa diffusion dans l'espace public et de son enseignement.

Or dans l'état actuel, le Cunsigliu di a lingua corsa n'est pas en mesure de garantir une mobilisation optimale des ressources humaines qui le composent et des partenaires privés qui seront nécessaires à la réalisation des actions envisagées. Dans cette perspective, l'Assemblée de corse a voté en faveur de la création d'un EPA. Il doit être doté d'une personnalité morale et de moyens d'action adéquats dans le domaine de l'équipement linguistique.

Perspectives pour 2020-2030

Après une phase de diagnostic, la CTC élabore actuellement un projet permettant au Cunsigliu di a lingua corsa de fonctionner en tant qu'Académie pleine et entière au

service de la normativisation, de la promotion, de l'observation et de l'information linguistiques.

3.3.11 L'événementiel

Situation actuelle

La CTC organise deux évènements de promotion de la langue corse : Linguimondi à l'occasion de la Journée européenne des langues et la Simana di a lingua corsa, la première semaine de juin pour créer un moment de festivité et d'animation afin d'offrir aux scolaires comme au grand public un panel des activités réalisées au long de l'année en langue corse, comme de nouvelles activités et manifestations qui se poursuivront au cours de l'année. Ces deux opérations présentent des résultats contrastés, si pour des raisons liées à l'absence relative de communication Linguimondi ne trouve pas son public, la Simana di a lingua corsa connaît un succès grandissant, dépassant le cadre temporel initialement fixé et touchant un public chaque année plus diversifié.

Perspectives pour 2020-2030

Un guide des aides de la Simana di a lingua corsa sera proposé prochainement afin de mieux coordonner cette manifestation avec les dispositifs proposés par la CTC.

D'autres évènements seront organisés, notamment des concours, afin d'accroître la responsabilisation et la participation des acteurs sociaux à la promotion de la langue sur l'ensemble du territoire et à son équipement tout au long de l'année.

3.3.12 L'observation sociolinguistique

Situation actuelle

La CTC a réalisé la première grande enquête sociolinguistique en 2013. Ses résultats marquent le point de départ d'une évaluation diachronique des représentations de la langue corse, de ses usages et des compétences linguistiques de la population.

Perspectives pour 2020-2030

La CTC va développer les enquêtes dans les différents secteurs afin de mieux évaluer leur impact sur les trois pôles cités ci-dessus, en réalisant au moins une enquête par an et une enquête générale tous les cinq ans.

4. Lingua 2020 : une normalisation linguistique progressive dans une perspective européenne et plurilingue

La construction d'un consensus et d'une vision commune partagée non seulement par les politiques mais plus encore par les acteurs sociaux et les citoyens est indispensable à la bonne réalisation des opérations prévues par la planification. Pour être réalistes et pour être réellement atteints, les objectifs doivent être discutés et fixés en commun, entre tous les acteurs. Le vote du 17 mai 2013 de l'Assemblée de Corse a été précédé de trente réunions officielles avec les représentants syndicaux, les responsables des médias, les élus, les universitaires. En effet, plus encore que l'appropriation des objectifs, outre l'élaboration d'un cadre juridique adapté, c'est leur élaboration collaborative qui permettra de soutenir la motivation des acteurs et d'atteindre leur réalisation.

1. Les politiques de revitalisation en Europe

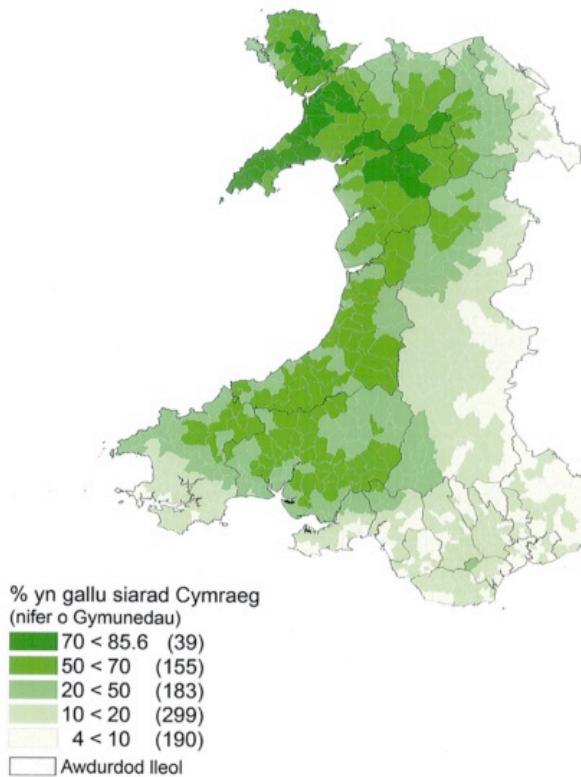
1.1 Le Pays de Galles

Deux langues sont officielles au Pays de Galles : l'anglais et le gallois.

Le gallois, langue historique du pays de Galles, celtique de branche brittonique, ne présente pas de similarité avec l'anglais (elle est plus proche du breton et du cornique) et compte plusieurs dialectes dont la variation principale réside entre Nord et Sud. Le gallois est parlé principalement au pays de Galles ainsi que sporadiquement en Angleterre. C'est au Nord du pays de Galles que le gallois est le plus ancré. Dans les zones rurales du Nord-Ouest, le gallois est la langue maternelle d'une grande partie de la population contrairement au Sud-Est plus industrialisé.

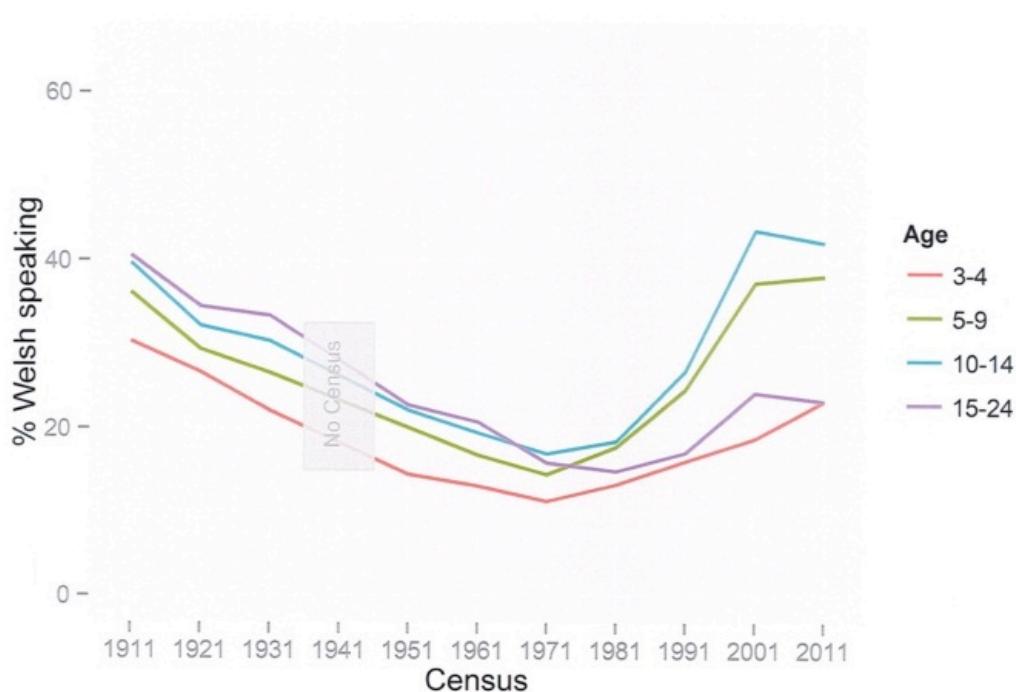
La diminution du nombre de communautés galloises constatée tout au long du 20^e siècle s'explique en partie par un important flux migratoire, une forte émigration et une absence de statut juridique de la langue. En 1967, le Parlement britannique adopte la Loi sur la langue galloise accordant une égalité d'usage entre l'anglais et le gallois dans les tribunaux. En 1993, la nouvelle loi sur la langue galloise confère un statut bilingue à plusieurs aspects de la vie socio-économique, installe un *Bureau pour la langue galloise* chargé de la promotion et de la régulation de la langue et offre une place plus importante dans les administrations : chaque service public a pour obligation de concevoir et de mettre en place un programme linguistique intégrant le gallois. En 2001, la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par le Royaume-Uni

Cymunedau, 2011



Ffynhonneil: Cyfrifiad 2011, tabl QS206
Cynhwysir data Ystadegau Gwladol a'r Arolwg Ordinans © Hawlfraint a hawliau cronfa ddata'r Goron 2013

reconnaît le gallois comme langue régionale. En 2011 est mis en place le *Commissaire à la Langue Galloise* (remplaçant le *Bureau*) afin de renforcer et de protéger les droits des locuteurs : chacun a la possibilité et le droit de se plaindre auprès du *Commissaire à la Langue Galloise* s'il estime que son droit civil à parler le gallois a été entravé.



Une signalisation routière bilingue est normalisée et mise en place sur tout le territoire national. Les conseils municipaux et le gouvernement gallois publient leurs documents officiels et leurs publicités sous forme bilingue. Afin d'inciter la population à utiliser le gallois dans les administrations et les commerces, le *Bureau pour la langue galloise* a créé un badge destiné à être porté sur soi pour montrer que l'on veut interagir en gallois. L'initiative rencontrant un franc succès a été reconduite par le *Commissaire à la Langue Galloise*. Le gallois est aussi largement représenté sur Internet par l'affichage dynamique bilingue de nombreux sites et par sa présence sur les réseaux sociaux. De nombreux festivals (musique, littérature, jeunesse), concours de poésie et évènements (théâtre, concerts) en langue galloise sont organisés et reçoivent des aides financières de l'état.

Les travaux et enquêtes sociolinguistiques successives indiquent que 50 % de la population du pays de Galles parlait le gallois au début des années 1900, 18 % en 1991, 20,8 % en 2001 et 19 % en 2011 selon le dernier rapport.

Suite à la multiplication des écoles bilingues à partir des années 60, le nombre d'enfants et d'adolescents parlant le gallois a nettement augmenté et la tranche des 4-16 ans est depuis 1990 la plus galloisante (40 %).

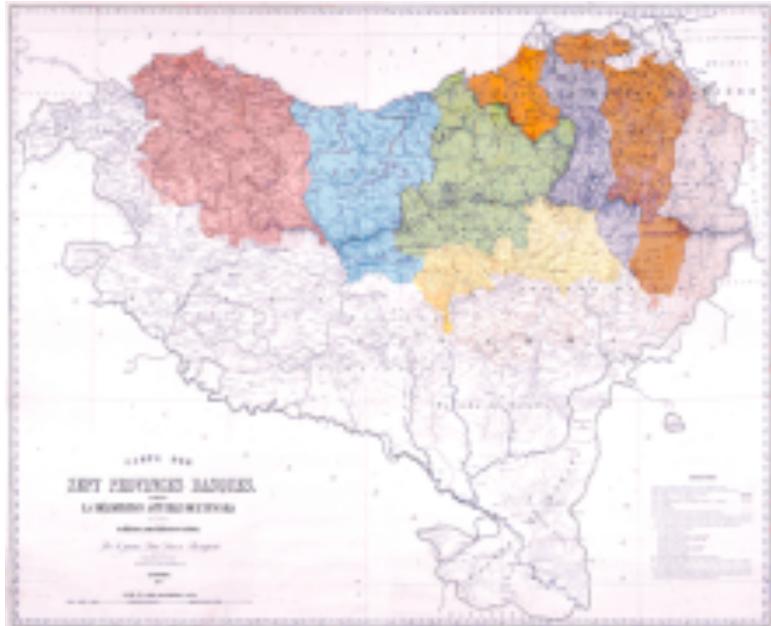
Le gallois est enseigné à tous les niveaux d'éducation : de la petite enfance à l'université. En ce qui concerne les crèches, le système en immersion a permis de faire augmenter de 10 % en 1971 à 25 % en 2011 le nombre d'enfants de 3 à 4 ans capables de s'exprimer en gallois. Ensuite, les établissements publics dispensent les enseignements soit en gallois langue première (20 %), soit en bilingue (12 %) soit en anglais langue première et gallois langue seconde (50 %). Le gallois est inscrit au

programme scolaire national et est obligatoire jusqu'à 16 ans. 32 % des écoles primaires et 22 % des établissements du secondaire ont le gallois pour langue d'enseignement principale ou unique. Plus de 25% des élèves sont scolarisés dans des établissements bilingues et 20% dans des établissements où l'enseignement se fait en gallois. Il convient de noter que, dans le Nord-Ouest du pays de Galles, la majeure partie des collèges et des lycées est bilingue et une Charte de la langue galloise a été mise en place dans certains établissements. Par ailleurs, il existe des « clubs » assidument fréquentés dans certains établissements proposant des activités autour de la langue galloise afin d'encourager sa pratique en dehors des cours. Afin d'être rapidement opérationnels dans leur mission d'enseignement bilingue, les enseignants gallophones qui n'ont jamais assuré de cours en gallois suivent un stage intensif. L'Université de Bangor dispose d'un important département de recherche en terminologie et de nombreux enseignements sont dispensés en gallois ou bien en bilingue par traduction simultanée. En ce qui concerne les activités extrascolaires, l'organisation *URDD Gobaith Cymru* à destination de la jeunesse galloise propose un ensemble d'activités en immersion linguistique (sport, sorties, voyages) exclusivement animées et encadrées en langue galloise ce qui renforce la pratique auprès des jeunes.

Concernant la presse, il existe des journaux hebdomadaires et mensuels en gallois ainsi que des magazines et plusieurs périodiques bilingues. La station de radio publique nationale *BBC Radio Cymru* créée en 1977 émet en FM et sur Internet environ 100H par semaine. La chaîne de télévision publique S4C créée en 1982 a produit 2003 heures de programmes en gallois en 2012. L'émission la plus populaire est une série en gallois et ces dernières années l'accent a été mis sur les émissions pour la jeunesse. Des sociétés de production régionales sont très développées et certains de leurs programmes sont exportés à l'étranger. Le secteur des médias en plein essor est créateur d'emplois et contribue à la revitalisation linguistique du pays de Galles de par une offre de programmes touchant toutes les générations.

Des avancées technologiques sont notables par la création de nombreux outils linguistiques : base de données nationale de la terminologie standardisée, aide pour la lexicographie et la traduction automatique, stratégie pour la traduction, correcteur grammatical et orthographique, logiciels, applications compatibles smartphones.

Afin d'accompagner les particuliers, les organisations et les entreprises locales dans leur démarche bilingue et agissant comme des relais, une trentaine d'agences locales de planification linguistique et communautaire *Mentrau Iaith*, ont été créées depuis 1991. Le but de cet accompagnement est d'encourager l'utilisation du gallois à tous niveaux d'activités qu'elles soient rattachées à l'environnement familial, professionnel ou loisir. Chaque *Mentrau Iaith* offre un service de traduction, de conseil, d'information sur les cours de gallois destinés aux adultes et sur les activités périscolaires pour les enfants. La présence forte d'un réseau de *Mentrau Iaith* sur tout le territoire permet une transmission importante de la langue en expliquant les avantages du bilinguisme dès le plus jeune âge aux parents et contribue de manière significative au développement économique local.



1.2 Le Pays basque

La langue basque présente la particularité d'être prélatine, de n'avoir aucune similarité avec ses langues voisines que sont le castillan et le français. Elle est néanmoins parlée sur deux États et dispose de sept statuts juridiques différents, allant de l'absence de reconnaissance comme en France à l'officialisation dans la communauté autonome basque en Espagne.

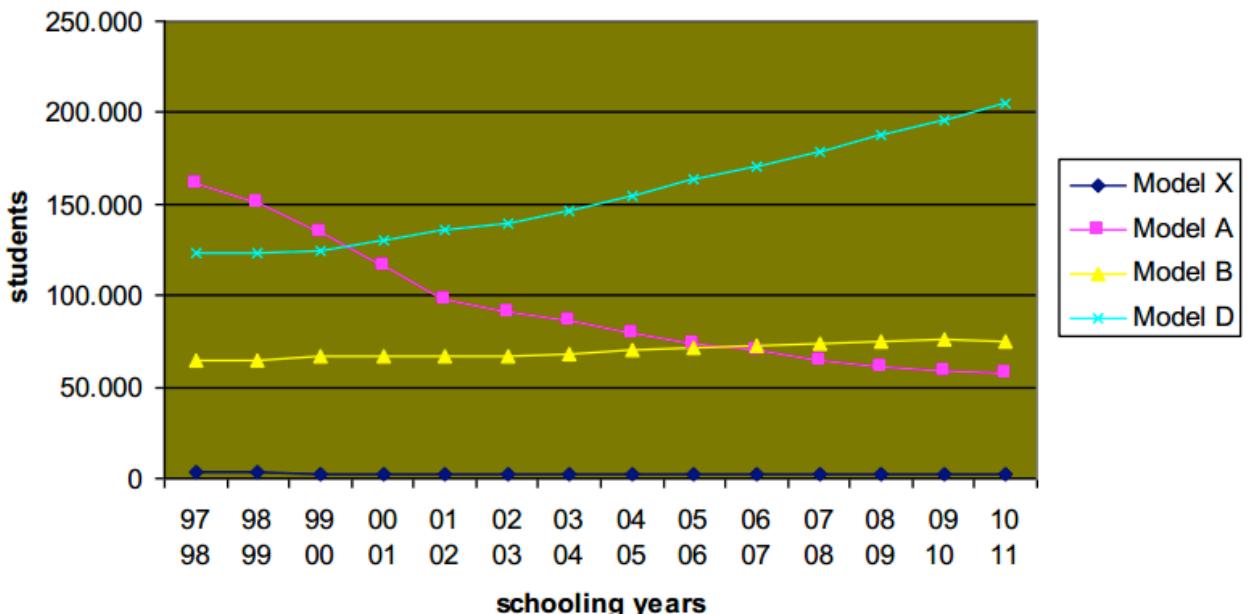
De cette situation découle une vitalité territorialisée corrélée avec les statuts juridiques. Paradoxalement, ce n'est pas dans les régions identifiées comme les plus bascophones par Louis-Lucien Bonaparte en 1850 que l'on parle le plus basque aujourd'hui, ce n'est pas non plus dans les provinces les plus bascophones en 1980 que le basque est désormais le plus pratiqué mais là où les différentes planifications se sont appuyées sur des dispositifs juridiques innovants.

Les résultats de la dernière enquête sociolinguistique sur la langue basque indiquent ce type de corrélation car si les personnes âgées de plus de 65 ans sont plus bascophones au Nord, au sud, plus la population est jeune, plus elle est bascophone, ce taux est 3 fois plus fort qu'au Nord.

	Total	Age				
		>=65	50-64	35-49	25-34	16-24
CAB	1.873.498	417.515	433.640	529.342	318.643	174.358
Bilingues	32,0	23,3	22,9	29,8	44,5	59,7
Bilingues réceptifs	17,4	9,5	14,2	19,7	25,0	23,2
Non-bascophones	50,6	67,2	62,9	50,5	30,5	17,0
Navarre	537.139	114.377	115.268	156.096	95.028	56.370
Bilingues	11,7	9,3	9,6	10,1	14,5	20,8
Bilingues réceptifs	7,5	5,1	6,5	9,2	9,3	7,2
Non-bascophones	80,7	85,7	83,9	80,7	76,1	71,9
Pays Basque Nord	238.360	62.266	55.710	61.365	32.056	26.964
Bilingues	21,4	30,6	24,4	15,1	13,9	17,6
Bilingues réceptifs	9,1	7,6	7,2	9,8	12,3	11,3
Non-bascophones	69,4	61,8	68,5	75,1	73,7	71,1

Un autre résultat intéressant, c'est celui des compétences linguistiques selon la filière suivie. À cet égard, ce sont les élèves ayant suivant un cursus en immersion qui obtiennent les meilleurs résultats. La « loi pour la normalisation de l'euskera » adoptée en 1982 suivie des décrets pour « l'éducation bilingue » en 1983 et de la loi de 1993 sur l'école publique basque laissent le libre choix de la filière aux parents qui peuvent opter soit pour le modèle A (Espagnol langue outil et basque langue objet), le modèle B (bilinguisme à parité horaire) et le modèle D (Basque langue outil et espagnol langue objet). Le gouvernement étant pour sa part responsable du respect du choix d'orientation formulé par les parents d'élèves. On constate sur le graphique ci-dessous l'expansion du modèle D, celui qui propose une immersion en langue basque.

Number of students registered by linguistical models from 1997/98 to 2010/11



Forte de ce statut juridique, la Communauté Autonome Basque a développé des planifications totales dans l'économie, les médias, les nouvelles technologies, l'administration publique et si l'enjeu se situe dorénavant plus en termes de pratique que de transmission, aussi inattendu que cela pût paraître aux contemporains de Victor Hugo ou de Salvatore Viale au 19^e siècle, le basque est aujourd'hui une langue en expansion.

1.3 La Catalogne

Langue propre et historique de la Catalogne, le catalan est l'exemple le plus abouti de revitalisation linguistique, avec l'hébreu en Israël. Interdit durant la dictature, la démocratie a permis de lui redonner des droits et par là même des locuteurs, via son officialisation. En effet, la démographie de la Catalogne dépasse celle de nombreux États européens et l'usage actuel de sa langue celui de la plupart des langues officielles au Parlement européen. Le catalan se perçoit néanmoins comme une langue en danger, malgré sa disparition de la carte des langues menacées de l'Unesco.

En dépit de ces différences sociolinguistiques avec le corse, les deux situations ont ceci de comparable qu'il s'agit de deux langues linguistiquement proches de celles qui les dominent et qu'elles sont en ce sens faciles à apprendre.

Le catalan est une langue officielle depuis le statut de 1979. La politique linguistique menée depuis lors a obtenu des résultats tels que plus on est jeune, plus on aura tendance à connaître et à parler le catalan.

Llengua inicial segons característiques sociodemogràfiques. Joves de 15 a 34 anys. Catalunya, 2012. Percentatge.							
Variable	Categoria	Llengua Inicial					
		Català	Castellà	Català i castellà igual	Una altra llengua	Altres combinacions	Total
Grup d'edat	De 15 a 19 anys	42,6	44,1	4	7,9	1,5	100
	De 20 a 24 anys	39,4	45,9	4,9	8,1	1,7	100
	De 25 a 29 anys	32,5	47,9	5,8	10,9	2,8	100

Dans l'enseignement¹⁵, le modèle unique dit « de conjonction » fait du catalan la principale langue véhiculaire dans un système immersif pour tous et équitable¹⁶ au regard des évaluations nationales ou PISA. Il vise à empêcher un phénomène émergeant en Corse : la ségrégation scolaire pour des raisons linguistiques. Fondé sur les principes selon lesquels « toutes les personnes sont en droit de recevoir l'enseignement en catalan » et que cette langue « doit être utilisée comme langue véhiculaire et d'apprentissage dans l'enseignement universitaire et non universitaire » (Art. 35 du Statut de la Catalogne 2006), ses résultats, tout comme ceux du Pays basque, apparaissent globalement supérieurs à la moyenne espagnole aux évaluations PISA 2012¹⁷. Quant aux compétences linguistiques des élèves, elles sont équilibrées en catalan comme en castillan, au primaire¹⁸ comme au secondaire¹⁹, indiquant la capacité du système éducatif à pouvoir former de véritables locuteurs lorsqu'en France l'enseignement d'une langue apparaît davantage comme un moyen de sélection et d'orientation des élèves, remplaçant cette fonction héritée des anciennes humanités.

Plusieurs institutions sont chargées de la promotion de la langue catalane, chacune se consacrant à un volet spécifique. Le Secrétariat à la Politique Linguistique s'occupe de la planification, de la coordination et de l'exécution de la politique linguistique de la Generalitat de Catalogne. Elle en rend compte une fois par an devant le Parlement catalan. Elle travaille en liaison avec le Consorci per a la Normalizació Lingüística de Catalunya²⁰, qui englobe les collectivités locales et régionales. En collaboration avec le Consell Social de la Llengua Catalana, elle travaille à établir un dialogue social dans le domaine de la politique linguistique pour créer un consensus en faveur de la promotion de l'emploi du catalan dans les principaux secteurs de la société.

¹⁵

<http://www20.gencat.cat/portal/site/Llengcat/menuitem.21576464db9e81e7a129d410b0c0e1a0/?vgnextoid=d287f9465ff61110VgnVCM1000000b0c1e0aRCRD&vgnextchannel=d287f9465ff61110VgnVCM1000000b0c1e0aRCRD&vgnextfmt=detail&contentid=72f9d6206b672110VgnVCM1000008d0c1e0aRCRD>

¹⁶

http://premsa.gencat.cat/pres_fsvp/AppJava/notapremsavw/detail.do?id=258751&idioma=0&departament=4&canal=5

¹⁷

http://www.ara.cat/societat/informe-PISA-comunitats_ARAFIL20131203_0002.pdf

¹⁸

Evaluations

juin

2014 <http://www20.gencat.cat/docs/Educacio/Home/Consell%20superior%20d'avalua/Pdf%20i%20altres/prova%20avaluacio%20primaria%202014/prova%202014/rodadepremsa.pdf>

¹⁹

Evaluations

2014 :

<http://www20.gencat.cat/docs/Educacio/Home/Consell%20superior%20d'avalua/Pdf%20i%20altres/prova%20avaluacio%20eso%202014/roda-de-premsa-ESO-2014.pdf>

²⁰

<http://www.cpln.cat/>

Du point de vue de la codification linguistique, la langue catalane dispose de l’Institut d’Estudis Catalans et du Centre de Terminologia Catalana²¹. Le premier comprend une section philologique qui s’occupe de la normativisation et de la codification de la langue et de ses variantes dialectales et encourage également les études académiques à teneur philologique, linguistique et sociolinguistique. Le deuxième s’attache à doter la langue catalane d’un répertoire terminologique spécialisé.

2. De Lingua 2020 à Lingua 2040

Le « Projet pour la coofficialité et la revitalisation de la langue corse » adopté par l’Assemblée de Corse le 17 mai 2013 constitue l’orientation stratégique sur laquelle se fonde la politique linguistique de la Corse.

Il établit des droits liberté en termes d’usage de la langue corse pour tous les citoyens et des droits créance en termes d’accès aux services, à l’éducation et à la formation en langue corse, ainsi que la responsabilité des institutions dans la transmission de la langue corse aux générations futures.

La revitalisation et la normalisation d’une langue est une entreprise inter et pluriénérationnelle. Il s’agit de pouvoir transmettre dès aujourd’hui à une quantité et à une quotité suffisamment importante de jeunes les compétences et usages de la langue corse qu’ils pourront ensuite transmettre à l’ensemble de la société. Lingua 2020 présente ainsi les objectifs, actions et modalités fixés tantôt à court terme, tantôt à moyen et long terme en 2030 et 2040, conduisant à l’exercice de ces droits et devoirs.

La présente planification est riche des expériences européennes en matière de revitalisation linguistique, mais également le reflet des propositions, suggestions et observations formulées par les acteurs sociaux avec lesquels nous construirons ensemble un avenir pour que vive notre langue.

²¹

<http://www.termcat.cat/>

Cahier n° 2

**Lingua 2020 : de la revitalisation à la normalisation
du corse**

Lingua 2020 vise à impulser une nouvelle dynamique linguistique transversale en agissant sur chacun de ces domaines à la fois au niveau du « kratos », c'est-à-dire de son *statuts*, de son élaboration juridique, et du « tectaino », c'est-à-dire au niveau de l'élaboration de son corpus lexical, morphologique et textuel. En effet, ces deux pôles agissent en interaction, car le droit d'utiliser la langue dans tel ou tel secteur est de nature à accroître son corpus lexical, à développer de nouvelles représentations épilinguistiques et in fine, de soutenir son usage.

1. Les objectifs du plan Lingua 2020

L'objectif stratégique de Lingua 2020 - reposant sur le moyen stratégique que représente la coofficialité - est donc de promouvoir l'usage de la langue corse dans tous les domaines d'usage possibles d'une langue vivante et officielle, sans volonté d'hégémonie ou de monopole. Pour cela, cinq objectifs opérationnels sont poursuivis :

- permettre à chacun d'apprendre le corse, quels que soient son âge, sa situation professionnelle ou ses origines ;
- offrir à chaque locuteur un maximum d'opportunités d'usage de la langue corse ;
- créer les conditions de l'offre de services bilingues par les organismes publics et privés ;
- veiller à la qualité de l'équipement de la langue,
- assurer le rayonnement de la langue corse, en Corse et à l'extérieur ;

Lingua 2020 entend agir sur six pôles relatifs à la vitalité du corse allant de ce qui relève du plus intime et d'enfoui dans notre relation aux langues au plus visible, à savoir : les représentations, les compétences, les opportunités d'usage, les pratiques et l'équipement linguistique. En outre, l'observation sociolinguistique permettra de mesurer les résultats obtenus dans chacun de ces domaines. Il importe d'agir pour :

1/ Décomplexer les individus face à la langue corse, les motiver et les amener vers une pratique confiante en développant des attitudes positives à l'égard de son apprentissage et de son usage.

2/ Donner à chacun l'opportunité de développer ses compétences linguistiques

3/ Développer et structurer l'offre d'enseignement et de formation, d'activités culturelles et de loisirs auprès des plus jeunes et des adultes, en particulier certains profils ciblés

4/ Accompagner la structuration des initiatives institutionnelles, associatives et privées en faveur de la connaissance, de la visibilité et de l'usage de la langue corse

5/ Développer et diffuser les outils pédagogiques, linguistiques, terminologiques et toponymiques adaptés aux besoins d'une société corse bilingue

6/ Développer l'observation et l'analyse de l'évolution de la situation sociolinguistique corse

2. Les fiches-action de la revitalisation

2.1. Le statut juridique du corse : passer du non-droit au droit de cité avec la coofficialité

Action n° 1 : Fonder la politique de revitalisation linguistique concernant le bilinguisme sur un dispositif juridique égal en droit entre le corse et le français

Fiche 1 A		Donner un statut de coofficialité à la langue corse
Modalités de mise en œuvre	Révision constitutionnelle Lois concernant la langue corse	
Résultats attendus	Droits pour la langue corse dans l'espace public Droits pour les locuteurs sur le territoire insulaire Devoirs pour les institutions Moyens pour l'action publique Accès aux financements européens Création d'un service public de promotion de la langue corse	
Moyens financiers	Aucun	
Échéance	2016	
 		
Fiche 1 B		Ratification de la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires
Modalités de mise en œuvre	Révision constitutionnelle avec un texte ouvert à la possibilité de mettre en place la coofficialité	
Résultats attendus	Droits nouveaux pour les langues de France Évaluation de la politique linguistique de la France par le Conseil de l'Europe	
Moyens financiers	Aucun	
Échéance	2016	
 		
Fiche 1 C		Soutien à l'action du NPLD concernant la reconnaissance des droits linguistiques en Europe
Modalités de mise en œuvre	Adhésion annuelle Participation à ses actions	
Résultats attendus	Échange de pratiques Construction d'un référentiel commun concernant la promotion de la diversité linguistique en Europe Défense du patrimoine linguistique et culturel européen	
Moyens financiers	10 000 € par an	
Échéance	2016	
 		
Fiche 1 D		Reconnaissance du corse comme langue officielle de l'Union Européenne
Modalités de mise en œuvre	Modification du Traité de Lisbonne	

Résultats attendus	Droits nouveaux concernant la langue corse : accès au financement des programmes européens Développement de l'usage de la langue dans les institutions européennes comme langue de travail
Moyens financiers	Aucun
Échéance	2020

2.2 La transmission familiale de la langue

Action n° 2 : Développer la transmission familiale de la langue corse

Fiche 2 A	Communication pour l'usage de la langue corse avec les enfants et en famille
Modalités de mise en œuvre	<p>Élaborer et diffuser des documents d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la langue corse et le bilinguisme diffusés par la mairie avec le livret de famille - sur les bénéfices du bilinguisme diffusés à l'école, dans les accueils collectifs de mineurs, chez les médecins, PMI, crèches... - sur le matériel éducatif disponible pour mieux connaître la culture corse - pour les parents au sujet de l'importance de leur attitude linguistique sur compétences linguistiques et la performance cognitive de leurs enfants - sur les modalités, les motivations et les situations dans lesquelles les parents ont choisi de parler corse à leurs enfants
Résultats attendus	<p>Développement d'une attitude positive en faveur de l'usage et de la transmission en famille</p> <p>Motivation des parents pour l'apprentissage du corse</p> <p>Développement de la transmission de la langue en famille</p>
Moyens financiers	50 000 €/an
Échéance	Étalé sur la durée du plan
Fiche 2 B	Créer des outils pour soutenir l'usage du corse en famille
Modalités de mise en œuvre	<p>Soutenir la création de jeux en langue corse pour les bébés et les enfants</p> <p>Proposer des lexiques et des ressources linguistiques pour les parents</p> <p>Proposer un service de conseil pour les parents</p> <p>Créer ou soutenir des plateformes web avec conseils et ressources pour les parents</p>
Résultats attendus	<p>Augmentation de la transmission familiale de la langue corse</p> <p>Plus grande confiance des parents quant à l'usage du corse avec leurs enfants</p>
Moyens financiers	150 000 €/an
Échéance	2018
Fiche 2 C	Études sur l'attitude linguistique des parents et sur les compétences linguistiques des enfants
Modalités de mise en œuvre	<p>Enquêter sur les compétences linguistiques des enfants, en famille, par rapport à l'usage du corse ou d'une seconde langue</p> <p>Connaître les choix scolaires des parents par rapport à leurs compétences et leurs pratiques linguistiques</p>
Résultats attendus	Connaissance plus fine de la situation sociolinguistique et de son évolution
Moyens financiers	50 000 €
Échéance	2018

2.3 Une éducation bilingue pour la corsophonisation des jeunes

Action n° 3 : Transmettre la langue pour une jeunesse bilingue

L'enseignement	
Fiche 3 A	Installer le Conseil Académique Territorial entre la CTC et l'Éducation Nationale
Modalités de mise en œuvre	Définition d'un statut pour la structure Suivi de l'application du plan de développement de la langue corse par cette structure dans l'Éducation nationale
Résultats attendus	Respect des engagements Plus grande efficacité et meilleure coordination des politiques publiques
Moyens financiers	Aucun
Échéance	2015
Fiche 3 B	Définir et suivre la mise en place d'une charte de qualité pour une éducation bilingue entre le Conseil Académique Territorial et les collectivités locales pour l'accueil, l'enseignement et les activités scolaires
Modalités de mise en œuvre	Convention État/CTC/ESPE Réunion biannuelle du Conseil Académique Territorial pour évaluer l'application du volet éducatif du plan Lingua 2020 Certification des écoles attribuée par le Conseil Académique Territorial pour trois ans selon des critères à définir (nombre de maîtres habilités, niveau atteint par les enfants...) Proposer des moyens et des actions de remédiation et de formation en cas de perte de la certification
Résultats attendus	Construction d'un cadre commun de référence des différentes filières Respect de la parité horaire dans l'enseignement bilingue et des principes de l'immersion
Moyens financiers	Aucun
Échéance	2015
Fiche 3 C	Intégrer la langue et la culture corses au socle commun de compétences
Modalités de mise en œuvre	Publication d'un décret par le Ministère de l'Éducation nationale
Résultats attendus	Offrir une scolarité en langue corse à l'ensemble des écoliers insulaires Développer la cohésion sociale et l'intégration avec la langue corse Compétences des enfants au moins au niveau A2 en CM2 et B2 en troisième pour les élèves des filières standard et C1 pour les élèves des filières bilingues Inscription de la LCC comme matière normale du baccalauréat et du brevet des collèges (par demande d'adaptation des textes nationaux)
Moyens financiers	Aucun
Échéance	2015

Fiche 3D	Intégrer la langue corse au référentiel de compétences des professeurs en Corse
Modalités de mise en œuvre	<p>Demande d'adaptation des textes nationaux Convention CTC, État, ESPE, Université de Corse Généralisation du DCL langue corse à l'Université de Corse avec les niveaux B1, B2 et C1</p> <p>Améliorer la qualité de la formation des jeunes maîtres avec l'ESPE : niveau C1</p> <p>Formation obligatoire pour valider un niveau C1 dans les trois ans suivant la nomination en Corse pour recevoir la titularisation</p> <p>Premier degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PRCE : Formation obligatoire pour arriver à un niveau C1 dans les trois ans suivant le concours en Corse pour recevoir la titularisation ; - Nomination en Corse : formation obligatoire et certification C1 pour être affecté sur un poste à titre définitif <p>Second degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation obligatoire et certification C1 pour être affecté sur un poste à titre définitif
Résultats attendus	<p>60 % de professeurs du primaire habilités en 2020</p> <p>40 % de professeurs du secondaire habilités en 2020</p> <p>100 % de professeurs du primaire et du secondaire habilités en 2030</p> <p>Recrutement de 100 % des maîtres par concours bilingue en 2019</p> <p>100 % des postes fléchés occupés par des maîtres habilités</p>
Moyens financiers	Aucun
Échéance	2015
Fiche 3E	Proposer à partir de 2019 un concours unique de recrutement des professeurs des écoles
Modalités de mise en œuvre	<p>Décret ministériel</p> <p>Établir la certification C1 comme condition d'accès au corps des professeurs en Corse</p>
Résultats attendus	<p>Établir des règles communes pour l'accès à l'enseignement primaire en Corse</p> <p>Disposer de ressources humaines capables de porter le projet d'une éducation bilingue pour tous</p> <p>Garantir le niveau en langue des professeurs bilingues</p> <p>Assurer l'égalité des parcours scolaires et leur continuité</p>
Moyens financiers	Aucun
Échéance	2016
Fiche 3 F	Généralisation du DCL langue corse à l'Université de Corse et dans les autres instituts de formation de l'île avec les niveaux B1, B2 et C1
Modalités de mise en œuvre	<p>Création de 16 postes de professeurs de corse</p> <p>Création d'une méthode de e-learning</p>
Résultats attendus	<p>Ressources humaines plus compétentes en langue corse</p> <p>Élargissement du vivier de recrutement des professeurs bilingues</p>

	<p>50 % d'étudiants licenciés certifiés B2 en langue corse 20 % d'étudiants licenciés certifiés C1 en langue corse Reconnaissance de la langue corse comme compétence professionnelle 100 % de professeurs habilités en 2030 Développement d'un vivier de professionnels capables de travailler en langue corse Développement de l'usage et de la visibilité du corse dans la société et dans les entreprises en particulier</p>
Moyens financiers	Aucun pour les postes E-learning : cf fiche 11C
Échéance	Postes en 2016 E-learning en 2017
Fiche 3 G Créer une option langue corse pour chaque concours de l'enseignement	
Modalités de mise en œuvre	Décret ministériel Établir la certification C1 comme condition d'accès au corps de professeurs en Corse Rationaliser les bonifications pour le mouvement pour les certifiés en langue corse
Résultats attendus	Garantir le niveau des professeurs bilingues Reconnaissance de la qualité de l'enseignement en langue corse
Moyens financiers CTC	Aucun
Échéance	2016
Fiche 3 H Élaborer et mettre en œuvre un plan exceptionnel de formation des professeurs pour l'enseignement en langue corse	
Modalités de mise en œuvre	Convention État-CTC de mise en œuvre du plan de développement de l'enseignement de la langue corse, incluant les mesures de formation initiale et continue des professeurs Plan exceptionnel pour la formation continue des professeurs Constitution d'une équipe de remplaçants pour les professeurs en formation (30 ETP) Mise en place d'un dispositif commun de formation en présence et à distance Stages de formation territorialisés dirigés par l'ESPE financés par l'État Formation obligatoire des entrants dans l'Académie en trois ans jusqu'au niveau C1
Résultats attendus	60 % de professeurs habilités en 2020 100 % de professeurs habilités en 2030 Assurer le niveau des professeurs habilités Augmentation du nombre d'enfants touchés par l'enseignement bilingue ou par l'immersion Disposer de ressources humaines capables de porter le projet d'éducation bilingue pour tous Accroître la performance et l'équité du système éducatif Augmentation du nombre d'enfants touchés par l'enseignement bilingue ou par l'immersion : - 50 % d'enfants inscrits dans les filières bilingues du primaire en

	<p>2020</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 % d'enfants inscrits en immersion au primaire en 2020 - 30 % d'enfants en filière standard avec au moins 3 heures de corse hebdomadaires en 2020
Moyens financiers CTC	Aucun
Échéance	Débute en 2015
Fiche 3 I Structurer les parcours bilingues des enfants	
Modalités de mise en œuvre	<p>Continuité obligatoire entre les filières du primaire et du secondaire à partir de 10 demandes dans un collège</p> <p>Prix Andria Fazi</p> <p>Brevet en langue corse pour les filières bilingues</p> <p>Épreuve de LCC au baccalauréat pour tous les candidats sur l'Académie de Corse</p> <p>Permettre à chaque élève la fréquentation d'un centre d'immersion au moins une fois durant son cursus scolaire</p>
Résultats attendus	<p>Dans les collèges, arriver au moins à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 35 % d'enfants inscrits dans les filières bilingues 100 % d'enfants inscrits en LCC, matière obligatoire en 2020 - 75 % en 2030 - 100 % en 2040 <p>Dans les lycées, arriver au moins à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 % de lycéens en filière bilingue en 2020 et 50 % d'enfants inscrits en LCC - 70 % en 2030 et 100 % d'enfants inscrits en LCC - 100 % en 2040 <p>Obligation de l'enseignement du corse, matière du socle commun de l'école maternelle jusqu'au baccalauréat</p> <p>Au moins 10 % d'enfants inscrits en filières immersives du secondaire en 2020</p> <p>Baisse des stratégies parentales d'évitement</p> <p>Développement de la cohésion sociale</p> <p>Normalisation de l'enseignement bilingue</p> <p>Possibilité de passer des épreuves du baccalauréat en langue corse</p> <p>Compétence de niveau B2 à la sortie de la scolarité</p>
Moyens financiers	<p>Prix Fazi : 10 000 €/an</p> <p>Centres d'immersion : 300 000 € par an</p>
Échéance	En continu
Fiche 3 J Promouvoir l'enseignement par immersion et le généraliser à l'école maternelle d'ici à 2025	
Modalités de mise en œuvre	<p>Développement d'écoles immersives</p> <p>Flétrage des postes</p> <p>Accompagnement pédagogique</p> <p>Information pour les familles</p> <p>Formation pour les maîtres</p> <p>Échange d'expériences avec d'autres régions</p>
Résultats attendus	<p>Plus grande connaissance du bilinguisme et du système éducatif</p> <p>Corsophonisation précoce des enfants</p> <p>Mis en place d'une compétence bilingue</p>

Moyens financiers	Information pour les familles : 30 000 €/an Colloques : 20 000 € par an
Échéance	En continu
Fiche 3 K	Adaptation des programmes
Modalités de mise en œuvre	Installation d'un comité d'adaptation des programmes à la Corse Élaboration de programmes adaptés Présentation du projet Publication d'un décret par le Ministère de l'EN
Résultats attendus	Connaissance approfondie de l'histoire, de la géographie, de la biologie et de la culture corse par les jeunes scolarisés en Corse
Moyens financiers	Aucun
Échéance	2016
Fiche 3 L	Soutien pour la création et l'adaptation de supports pédagogiques en langue corse et pour l'apprentissage de la langue corse
Modalités de mise en œuvre	Réfléchir aux nouvelles conventions avec le CRDP ou bien à son intégration Soutien aux projets privés Prix annuel du Comité Educatif Territorial du support pédagogique en langue corse
Résultats attendus	Développement des outils pédagogiques en langue corse
Moyens financiers	250 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 3 M	Proposer des cours de mise à niveau en LCC
Modalités de mise en œuvre	Installer au primaire et au secondaire, deux heures de soutien par semaine pour les nouveaux élèves entrant dans l'Académie pour la mise à niveau en langue corse.
Résultats attendus	Permettre à chaque enfant de suivre une scolarité bilingue ou en immersion Soutenir l'intégration scolaire et sociale des enfants arrivés en Corse en cours de scolarité Réflexion sur les classes d'accueil pour les primo-arrivants
Moyens financiers	À déterminer.
Échéance	2016
Fiche 3 N	Accompagner les établissements agricoles, maritimes et privés de l'île vers un développement du bilinguisme
Modalités de mise en œuvre	Convention entre les organismes gestionnaires de ces établissements, la CTC, l'EN et les différents ministères concernés Adaptation des programmes et des manuels
Résultats attendus	Généralisation de l'offre d'enseignement bilingue ou en immersion
Moyens financiers	Aucun
Échéance	2018

Fiche 3 O	Créer une agrégation en langue et culture corses
Modalités de mise en œuvre	Publication d'un décret du MEN
Résultats attendus	Égalité des parcours professionnels entre les professeurs de corse et les autres Identification d'une ressource humaine plus hautement qualifiée
Moyens financiers	Aucun
Échéance	2015
Fiche 3 P	Développer la lecture d'œuvres en langue corse par les plus jeunes
Modalités de mise en œuvre	Traduire 10 œuvres de littérature de jeunesse en langue corse par an Soutenir la recherche sur la littérature de jeunesse en langue corse et la création d'œuvres Rendre libre l'accès à toutes les productions soutenues par la CTC sur tous les supports modernes : tablettes etc... Organiser ou soutenir des concours concernant la création et la traduction d'œuvres en langue corse Bourses d'écriture Appels pour l'organisation de résidences d'écrivains Nouveau règlement des aides et insertion de l'édition multi-supports Prix de la CTC pour la littérature de jeunesse et création de BD originales
Résultats attendus	Augmentation de la production Augmentation de la lecture Augmentation des compétences linguistiques des jeunes
Moyens financiers	100 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 3 Q	Permettre l'apprentissage de la langue corse dans les académies du continent
Modalités de mise en œuvre	Définition des académies concernées Création de postes dans les académies concernées
Résultats attendus	Accès généralisé à l'offre d'enseignement Mesure de l'augmentation du nombre de passage de la matière au baccalauréat
Moyens financiers	Aucun
Échéance	Dès la rentrée 2015
Fiche 3 R	Développer l'apprentissage en entreprise en langue corse
Modalités de mise en œuvre	Encourager les maîtres de stage corsophones à utiliser la langue corse avec leurs apprentis Définir un cadre de qualification pour les maîtres de stage Mettre en place un listing des maîtres de stage et des entreprises corsophones

Résultats attendus	Mobilisation de la ressource humaine corsophone dans les entreprises Développement de l'usage du corse dans les entreprises Mise en place de parcours de formation cohérents
Moyens financiers	Aucun
Échéance	Dès la rentrée 2015

Les politiques éducatives des collectivités locales	
Fiche 3 S	Structurer l'adaptation des rythmes scolaires et les PEDT avec des activités en corse
Modalités de mise en œuvre	Adapter l'article D. 521-12 du code de l'éducation pour intégrer l'obligation de langue corse dans les PEDT en Corse Conventions entre la CTC, les associations et les communes
Résultats attendus	Application de la Charte pour une éducation bilingue dans les écoles et les communes 100 % de l'activité périscolaire en langue corse au plus tard en 2030
Moyens financiers	300 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 3 T	Modification du décret sur les Projets Educatifs Territoriaux pour promouvoir des activités en immersion en langue corse
Modalités de mise en œuvre	Nouveau décret ministériel (demande CTC d'adaptation) Convention entre les collectivités locales, les associations et la CTC Financement de la formation continue et/ou professionnelle des partenaires des PEDT Orienter les formations financées par la CTC en direction de professionnels de la formation ou de la communication Mettre en œuvre un dispositif de conditionnalité des aides pour la formation, la certification en langue corse et l'usage normalisé de la langue dans ces activités Communication sur les acteurs sportifs, associatifs ou culturels qui proposent des activités en langue corse (Site Internet, annuaire...) Prix annuel pour l'association, l'entreprise ou l'institution la plus engagée concernant la normalisation de la langue corse
Résultats attendus	Intégration d'activités en langue corse à tous les PEDT. Ces activités complètent l'enseignement de la langue corse dispensé dans l'horaire normal. Augmentation de l'offre d'activité en langue corse pour les enfants Stabilisation de la langue corse comme compétence professionnelle normale en corse Compétences linguistiques plus hautes chez les jeunes Usage plus spontané de la langue chez les plus jeunes
Moyens financiers	20 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 3 U	Généraliser le bilinguisme avec les clubs et associations pour les jeunes
Modalités de mise en œuvre	Convention et chartes avec les ligues, les clubs de sport et les centres culturels pour l'usage de la langue corse Révision du guide des aides de la CTC

	Promotion des associations reconnues dont les activités sont proposées en corse
Résultats attendus	Accroître les activités proposées en langue corse pour les enfants Accroître le bain linguistique hors de l'école
Moyens financiers	20 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 3 V	Intégration de la langue corse à tous les contrats de ville de la loi de programmation pour les villes et la cohésion sociale (02/2014)
Modalités de mise en œuvre	Avant le 31 décembre 2015, participation de la CTC avec les communes et la préfecture à l'élaboration des contrats de ville à Aiacciu, Bastia et Portivechju Suivi de la réalisation de l'opération
Résultats attendus	Action éducative en langue corse pour une meilleure cohésion sociale dans les quartiers les plus défavorisés Cohérence entre les parcours scolaires et l'activité périscolaire proposés par les communes dans les quartiers les plus défavorisés dans le cadre de la nouvelle politique de la ville
Moyens financiers	À déterminer
Échéance	En continu
La petite enfance	
Fiche 3 W	Former les personnels de la petite enfance
Modalités de mise en œuvre	Établir un référentiel pour l'habilitation des personnels Formation des personnels les amenant à la certification en langue corse et à l'habilitation Profils langue corse des postes dans les structures Recenser les assistantes maternelles habilitées avec les PMI Publier la liste des assistantes maternelles corsophones exerçant à domicile Mettre en place des indicateurs suivant l'évolution de la corsophonisation des ressources humaines et des structures
Résultats attendus	Ressource habilitée à 100 % en 2030
Moyens financiers	140 000 € par an
Échéance	En continu
Fiche 3 X	Labelliser les crèches
Modalités de mise en œuvre	Établir cahier des charges permettant la labellisation des crèches, « crèches en immersion » et « crèches bilingues » Accompagner l'évolution des crèches bilingues vers l'immersion Information pour les parents Soutien financier pour les crèches immersives
Résultats attendus	100 % des crèches publiques labellisées bilingues en 2020 100 % des crèches privées labellisées bilingues en 2025 Accompagner l'évolution des crèches vers l'immersion
Moyens financiers	20 000 €/an
Échéance	En continu

2.4 La corsophonisation des adultes

Action n° 4 : Donner à tous les droits et les moyens de se former en langue corse et de parler corse

Fiche 4 A	Construire un service public d'accès territorialisé à la langue corse avec l'installation d'un réseau de formation et de ressources « Case di a lingua corsa » pour les adultes sur l'ensemble du territoire
Modalités de mise en œuvre	Définition des territoires pertinents Définition du mode de gestion (DSP, convention, service...) permettant de construire ce réseau de ressources et de formation
Résultats attendus	Accès territorialisé à une formation en langue corse Augmentation du nombre de certifiés Installation de centres de ressources identifiés et pour la formation des adultes, le conseil pour l'application de la charte de la langue par les acteurs du territoire, la conception et la réalisation de projets nouveaux de promotion de la langue
Moyens financiers	500 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 4 B	Installer le Conseil social de la langue corse, intégré au CESC
Modalités de mise en œuvre	Réseau d'institutions et de « case di a lingua »
Résultats attendus	Élaboration de projets communs Élaboration de référentiels communs Développement du consensus sociétal pour la langue corse Mutualisation des ressources humaines et construction de projets en commun
Moyens financiers	Aucun
Échéance	Installation en 2015
Fiche 4 C	Développer l'accueil linguistique pour mettre en relation débutants et locuteurs actifs ou natifs
Modalités de mise en œuvre	Aider à cette mise en relation travers un ou des sites internet, réseaux sociaux, où les débutants pourraient rencontrer des locuteurs et se faire accompagner Tisser un réseau de tuteurs volontaires avec « e case di a lingua » Installer un centre d'immersion pour les adultes au couvent de Cervioni
Résultats attendus	Accroître la pratique de la langue corse Valoriser les compétences linguistiques des corsophones Tisser un lien social par le biais de la langue corse
Moyens financiers	Cf .Case di a lingua corsa
Échéance	En continu
Fiche 4 D	Développement de la formation professionnelle des agents administratifs avec le CNFPT
Modalités de mise	Mise en œuvre de formations avec débouchés sur la certification

en œuvre	
Résultats attendus	Construction d'une compétence professionnelle reconnue 1000 certifications B2 par an en 2025
Moyens financiers	1 % patronal
Échéance	En continu
Fiche 4 E Soutien à la création de méthodes d'apprentissage pour les adultes	
Modalités de mise en œuvre	Appels à projets, soutien à l'édition Marchés Subventions ou aide à l'édition Soutien à la création d'entreprises dans le domaine des services linguistiques
Résultats attendus	Création d'une méthode de e-learning pour débutant au niveau C1 Création de méthodes
Moyens financiers	1,5 million d'€
Échéance	En continu
Fiche 4 F Développement d'activités en immersion	
Modalités de mise en œuvre	Appels à projets Intégration de l'immersion dans les activités des entreprises ou des associations Formation des animateurs Élaboration d'un règlement des aides de la CTC Développement des traductions simultanées durant les rencontres publiques, les conférences...
Résultats attendus	Développement de la pratique spontanée du corse Renforcement de la cohésion sociale
Moyens financiers	200 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 4 G Développer un réseau des associations de promotion de la langue et des « Case di a lingua corsa »	
Modalités de mise en œuvre	Réunions biannuelles organisées par la CTC Appels à projets de la CTC Adoption d'une convention-cadre « Casa » par l'Assemblée de Corse
Résultats attendus	Échange de ressources pédagogiques Rencontres et collaborations Mutualisation des ressources humaines et construction de projets en commun
Moyens financiers	Aucun
Échéance	En continu

2.5 La culture

Action n° 5 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue corse

Fiche 5 A	Encourager la création en langue corse
Modalités de mise en œuvre	Modification du règlement d'aide Appels pour la promotion de manifestations culturelles en corse en direction des jeunes
Résultats attendus	Développer la création en langue corse en général et en particulier pour les jeunes Développer les traductions d'une langue étrangère au corse
Moyens financiers	1 000 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 5 B	Développer les activités de pratiques artistiques en immersion dans les écoles
Modalités de mise en œuvre	Subventions ou appel à projets Soutenir l'organisation de concours scolaires de création en langue corse en musique, théâtre, écriture
Résultats attendus	Transmission des pratiques culturelles propres à la Corse
Moyens financiers	130 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 5 C	Développer la visibilité de l'action en faveur de la langue corse
Modalités de mise en œuvre	Organisation de moments festifs et soutien à ces manifestations Simana di a lingua corsa Linguimondi Concours Prix Communication Faciliter l'accès des jeunes aux manifestations culturelles en langue corse
Résultats attendus	Développer une image attractive, festive, moderne et dynamique de la langue corse Plus grande visibilité de l'action pour la langue Motivation pour apprendre et pour parler le corse Développement de l'usage de la langue
Moyens financiers	400 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 5 D	Promouvoir la création et la littérature en langue corse
Modalités de mise en œuvre	Soutien à l'édition et promotion de la visibilité de l'œuvre en librairie Développement de la visibilité de la création avec un site internet Prix de « l'Accademia corsa di i Vagabondi » avec une aide de la CTC à la promotion des œuvres primées Soutien aux actions de promotion de la littérature en langue corse Organisation d'une exposition annuelle sur la littérature corse Présence de la CTC aux salons littéraires en Europe et en

	Méditerranée, prioritairement en Italie Installation d'un comité technique pour le soutien à la traduction en langue corse et d'œuvres en langue corse dans d'autres langues Soutien de la CTC à l'organisation d'un concours annuel d'écriture avec les écoles, les collèges et les lycées Soutien à l'organisation de lectures publiques
Résultats attendus	Augmentation de la connaissance de la littérature corse Augmentation de la lecture en langue corse
Moyens financiers	600 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 5 E	Promouvoir l'apprentissage du chant en langue corse pour les jeunes
Modalités de mise en œuvre	Soutien aux écoles de chant en langue corse Organisation d'un concours annuel pour les jeunes de création musicale en langue corse
Résultats attendus	Plus grande pratique Plus grande créativité chez les plus jeunes
Moyens financiers	50 000 €
Échéance	En continu
Fiche 5 F	Promouvoir u chjam' è rispondi
Modalités de mise en œuvre	Soutien aux associations de promotion du « chjam' è rispondi » et à leur mise en réseau avec les établissements scolaires Soutien aux ateliers de pratiques artistiques de Chjam' è rispondi Soutien à des rencontres parrainées par des poètes improvisateurs Organisation d'un concours scolaire
Résultats attendus	Développement de la pratique chez les plus jeunes Formation d'un public pour le chjam' è rispondi Sensibilisation des élèves à la poésie
Moyens financiers	100 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 5 G	Démocratiser l'accès aux spectacles en langue corse
Modalités de mise en œuvre	Places offertes pour les moins de 25 ans, les chômeurs, les étudiants les personnes touchées d'un handicap avec le « Pass' cultura » de la CTC
Résultats attendus	Augmentation du public et de l'audience des spectacles en langue corse Aide aux collectivités pour l'achat de spectacles Spectacles gratuits durant la Simana di a lingua corsa
Moyens financiers	100 000 € par an
Échéance	En continu
Fiche 5 h	Création d'une monnaie culturelle pour soutenir l'activité en langue corse
Modalités de mise	Monnaie culturelle à dépenser en échange d'un engagement individuel en faveur de la langue corse pour l'accès à un service ou à une

en œuvre	manifestation culturelle Étude de faisabilité
Résultats attendus	Mise en réseau et coopération des acteurs culturels impliqués dans la promotion de la langue corse Mobilisation du public en faveur de la langue corse
Moyens financiers	50 000 €
Échéance	2018
Fiche 5 I Crédit à l'écriture et à la littérature corse	
Modalités de mise en œuvre	Présentation d'un rapport à l'Assemblée de Corse Étude de faisabilité
Résultats attendus	Constitution d'un fond avec l'ensemble des œuvres de la littérature corse Accès facilité aux œuvres anciennes Réédition d'œuvres anciennes Entretien d'œuvres historiques dans le fond public Constitution d'une banque de données écrites, numériques et audiovisuelles, sur la Corse de Ptolémé jusqu'à aujourd'hui
Moyens financiers	À déterminer par une étude
Échéance	En continu

2.6 Les médias

Action n° 6 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue corse

Fiche 6 A	Élaboration de chartes et d'engagements spécifiques de la presse et de médias en Corse
Modalités de mise en œuvre	<p>Rencontres avec la presse et les médias pour l'élaboration d'une charte</p> <p>Aide de la CTC pour son application</p> <p>Mise en œuvre d'opérations telles que le DU journalisme dans le cadre général de la convention</p> <p>Développer les publicités, communiqués et inserts en langue corse</p> <p>Aider à la formation des personnels dans le cadre de la Charte</p>
Résultats attendus	<p>Accroître la visibilité du corse jusqu'à 50 % en 2030</p> <p>Formation d'une ressource humaine diplômée</p> <p>Développement de la visibilité de la langue corse</p> <p>Développement de médias en langue corse ou bilingues</p> <p>Diversification des programmes en langue corse</p> <p>Programmes pour les jeunes</p> <p>Canal internet pour les jeunes</p> <p>Podcasts en langue corse</p>
Moyens financiers	200 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 6 B	Les radios privées
Modalités de mise en œuvre	<p>Suivi de l'application de la Charte</p> <p>Convention d'objectifs et de moyens</p>
Résultats attendus	<p>Formation d'une ressource humaine diplômée</p> <p>Au moins 50 % du temps d'antenne en langue corse</p> <p>Émissions pour les jeunes</p> <p>Diversification des programmes en langue corse</p>
Moyens financiers	20 000 € par an.
Échéance	2025
Fiche 6 C	Les télévisions privées
Modalités de mise en œuvre	Convention d'objectifs et de moyens avec Web ou App TV professionnelles
Résultats attendus	<p>Au moins 50 % du volume de production en langue corse</p> <p>Formation d'une ressource humaine diplômée</p> <p>Diversification des programmes en langue corse</p> <p>Émissions pour les jeunes</p>
Moyens financiers	À déterminer
Échéance	En continu
Fiche 6 D	Soutien aux producteurs de programmes
Modalités de mise	<p>Bonification pour les programmes en langue corse</p> <p>80 % des aides à la production pour les programmes en langue corse</p>

en œuvre	
Résultats attendus	Diversification et développement des programmes en langue corse
Moyens financiers	Au moins 600 000 € par an
Échéance	En continu
Fiche 6 E	L'accès aux films en langue corse
Modalités de mise en œuvre	Installation d'un studio de doublage Adaptation de dessins animés et de films en langue corse
Résultats attendus	Diffusion d'au moins 5 films adaptés en langue corse par an Constitution d'une vidéothèque en langue corse Diversification et développement des programmes en langue corse
Moyens financiers	Studio : 300 000 € Coût de l'adaptation variable selon le film
Échéance	Studio en 2017

2.7 Sport et loisirs

Action n° 7 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue corse dans les sports et loisirs

Fiche 7 A	Accompagner la formation des animateurs d'associations sportives
Modalités de mise en œuvre	Définir un territoire expérimental avant de généraliser l'expérimentation Élaborer une charte de la langue pour les associations sportives Promouvoir la formation des animateurs de centre sportifs Organisation de formations territorialisées assistée par « e Case di a lingua corsa » Soutien financier pour la promotion de l'activité des clubs signataires de la charte des associations sportives Promotion des associations engagées pour la corsophonisation de leurs activités Proposer un module de formation langue corse aux titulaires du BAFA
Résultats attendus	Accès aux activités sportives et de loisirs en langue corse sur chaque territoire
Moyens financiers	Cf. Fiche 4A
Échéance	En continu

2.8 Les services publics

Action n° 8 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue corse dans les services publics

Fiche 8 A Le bilinguisme à la Collectivité Territoriale de Corse	
Modalités de mise en œuvre	Établir un protocole de planification linguistique Proposer l'ensemble des services de la CTC en corse comme en français
Résultats attendus	Exemple donné par la CTC, chef de file de la politique linguistique, à l'ensemble de ses partenaires Expérimentation des dispositifs proposés de façon à les améliorer Bilinguisme total de l'institution en 2020 : proposer l'ensemble des services de la CTC en corse comme en français
Moyens financiers	150 000 € par an
Échéance	En continu
Fiche 8 B Le bilinguisme dans les collectivités locales de l'île	
Modalités de mise en œuvre	La charte de la langue corse avec ses deux niveaux Mise en œuvre de l'éco-socio-conditionnalité des aides dans le domaine de la langue corse Développement de structures publiques et/ou privées de conseil et d'aide à la planification linguistique avec le soutien de la CTC et de l'ADEC
Résultats attendus	Engagement important des collectivités locales pour la promotion de la langue Généralisation du bilinguisme dans toutes les institutions de l'île
Moyens financiers	1 million d'€ par an
Échéance	En continu
Fiche 8 C Le bilinguisme dans les services publics de l'État en Corse	
Modalités de mise en œuvre	Convention entre la CTC et l'État Charte de la langue corse dans les services publics de l'État en Corse
Résultats attendus	Bilinguisme de l'État et de ses services publics
Moyens financiers	Aucun
Échéance	En continu
Fiche 8 D Intégrer dans la mesure du possible la langue corse au cahier des charges de la commande publique	
Modalités de mise en œuvre	Élaboration de critères linguistiques de validation de l'offre
Résultats attendus	Reconnaissance et valorisation des compétences en langue corse Développement de la visibilité de la langue corse
Moyens financiers	Aucun

Échéance	En continu

2.9 Les entreprises

Action n° 9 : Soutenir le développement d'un cadre de vie en langue corse dans les entreprises

Fiche 9 A	Soutenir la compétitivité des entreprises par l'usage de la langue corse
Modalités de mise en œuvre	Intégrer la langue corse à toutes les chartes de qualité Intégrer la langue corse à toutes les formations professionnelles
Résultats attendus	Faire de la langue corse un critère de différenciation qualitatif et un atout compétitif
Moyens financiers	150 000 € par an
Échéance	En continu
Fiche 9 B	
Modalités de mise en œuvre	Développer une Charte pour l'usage de la langue dans les entreprises et les commerces avec la CCI, les chambres des artisans, les communes et les associations de commerçants
	Signature et application de la charte adaptée à chaque situation particulière comme condition de réception pour chaque aide financière de l'ADEC pour les entreprises
	Aide financière de la CTC (ADEC) pour le soutien à la visibilité de la langue corse dans les entreprises
	Intégration d'une certification de langue corse à toutes les actions du Plan de formation professionnelle
	Campagne de publicité pour les entreprises utilisant le corse
	Proposer un corpus de documents en langue corse : lexiques, documents usuels en langue corse, signalisation...
Résultats attendus	
Moyens financiers	Mise en œuvre de nombreuses expérimentations
	Plus grande visibilité de la langue dans la rue
	Corsophonisation de l'espace public
Échéance	En continu
Fiche 9 C	
Encourager et accompagner la création d'entreprises pour un meilleur développement de la langue corse	
Modalités de mise en œuvre	Prix de l'ADEC
	Appels à projets de l'ADEC
	Prix Lingua azzione de l'Université de Corse
	Engagement du Pôle Pepite pour l'industrie de la langue corse
Résultats attendus	Création d'entreprises dans le domaine des services linguistiques
	Développement d'une industrie de la langue capable d'exporter son savoir-faire avec d'autres langues avec des emplois localisés en corse
Moyens financiers	150 000 € par an
Échéance	En continu

Fiche 9 C	Faire de la langue corse l'ambassadrice des produits corses et de la Corse
Modalités de mise en œuvre	Intégration de la langue corse à la charte des produits AOC, AOP, les cosmétiques, les produits agroalimentaires à développer avec l'ODARC et les chambres d'agriculture Charte pour l'usage de la langue sur la promotion de la destination Corse avec l'ATC
Résultats attendus	Identification et typicité accrue des produits faits en Corse Plus grande visibilité de la langue corse
Moyens financiers	À déterminer
Échéance	En continu
Fiche 9 D	Encourager les entreprises à imprimer les étiquettes de leurs produits en corse
Modalités de mise en œuvre	Convention entre la CTC, la CCI et les entreprises Prix annuel pour l'entreprise la plus engagée pour la corsophonisation des étiquettes de ses produits
Résultats attendus	Plus grande visibilité de la langue corse dans les commerces et les réseaux de grande distribution
Moyens financiers	Aucun
Échéance	En continu

2.10 La qualité de la langue corse

Action n° 10 : Soutenir l'étude de la langue corse et la production de ressources linguistiques

Fiche 10 A	Étudier les structures écrites et orales pour compléter la description de la langue corse
Modalités de mise en œuvre	Bourse de recherche pour des études sur la grammaire de la langue corse Recherches contrastives sur la grammaire du corse et des langues latines, en particulier l'italien Étudier l'étymologie de la toponymie corse et publier un dictionnaire étymologique de la toponymie corse
Résultats attendus	Publication d'une grammaire de la langue corse et de ses adaptations scolaires Publication d'un dictionnaire étymologique de la toponymie corse
Moyens financiers	300 000 €
Échéance	En continu
Fiche 10 B	Accroître le corpus de la langue corse
Modalités de mise en œuvre	Création d'un service dédié à la terminologie et à la lexicographie au sein de » l'Accademia corsa di i Vagabondi »/Conseil de la langue corse Convertir les dictionnaires, les recueils de proverbe et d'expressions dans un format standardisé capable d'être intégré à une banque de données ouverte à tous Moderniser, mettre à jour au plan technologique comme au plan linguistique, faciliter l'usage et l'accès aux banques de données terminologiques en langue corse Produire un dictionnaire général de la langue corse, électronique et en libre accès
Résultats attendus	Publication de lexiques avec les néologies proposées Intégration de ce corpus au vocabulaire du Dizziunariu Generale di a Lingua Corsa Faciliter la mise en œuvre des chartes de la langue corse dans tous les domaines
Moyens financiers	50 000 € par an
Échéance	En continu
Fiche 10 C	Étudier et valoriser la connaissance de l'évolution du contexte sociolinguistique de la langue corse
Modalités de mise en œuvre	Étude sur l'usage de la langue corse dans les différentes situations de communication et le poids du cadre linguistique sur les structures de la langue corse Étude sur l'apprentissage et l'enseignement de la langue corse comme langue maternelle, langue seconde ou langue étrangère Étude sur la politique linguistique de la langue corse comparée avec les autres politiques linguistiques en faveur des langues dites minorées ou en danger

	Étude sur les attitudes linguistiques dans un cadre multilingue Promouvoir l'histoire de la langue et de la création en langue corse
Résultats attendus	Connaissance de la situation sociolinguistique Adaptation des politiques publiques à ce contexte
Moyens financiers	300 000 €
Échéance	En continu
Fiche 10 D	
Modalités de mise en œuvre	Appels à projets pour le financement de la réédition d'ouvrages désignés par un comité d'experts
Résultats attendus	Faciliter l'accès au patrimoine littéraire de la Corse
Moyens financiers	150 000 €
Échéance	En continu
Fiche 10 E	
Modalités de mise en œuvre	Prix de la CTC Appels à projets Bourses annuelles Résidences d'écrivains
Résultats attendus	Valorisation symbolique du corse Élargissement du corpus littéraire de la langue corse
Moyens financiers	150 000 €
Échéance	En continu
Fiche 10 F	
Modalités de mise en œuvre	Donner au Cunsigliu la personnalité morale et les moyens de réaliser les opérations d'équipement linguistique
Résultats attendus	Le Conseil de la langue corse, créé par la CTC, est investi de l'autorité linguistique. Il est chargé de la promotion, de l'élaboration et de la normalisation de la langue. Il est compétent en matière de lexicographie, d'onomastique, de grammaire, de littérature et d'Atlas linguistique.
Moyens financiers	À déterminer par une étude
Échéance	En continu
Fiche 10 G	
Modalités de mise en œuvre	Engagement de la CTC au sein du NPLD
Résultats	Évolution des représentations de la langue

attendus	Diffusion de la formation et de l'information sociolinguistique
Moyens financiers	Cf fiche 3D
Échéance	En continu
Fiche 10 H	Évaluer la politique linguistique
Modalités de mise en œuvre	Responsabilité de l'Accademia
Résultats attendus	Suivi et connaissance plus fine des politiques publiques et de la situation sociolinguistique Aide aux décideurs en termes d'élaboration d'outils d'analyse des besoins et des résultats
Moyens financiers	20 000 € par an
Échéance	En continu

2.11 Le technologies de la langue

Si l'anglais est la langue la plus présente sur Internet, sa quote-part diminue du fait du développement d'autres langues sur le réseau. Cette diversité linguistique est encouragée par les institutions en charge de la promotion des langues. C'est un enjeu d'autant plus important que le temps que l'on passe face à l'ordinateur, le portable ou la tablette, ne cesse de croître, faisant de tous ces moments autant de possibilités d'immersion en langue corse.

Le soutien apporté à l'élaboration numérique de la langue a pour but de créer des logiciels et des applications comme ressources linguistiques. Il est important que les corsophones aient accès à tous les outils technologiques en langue corse de façon à soutenir et à encourager l'usage du corse. Pour cela, il nous faut accompagner la création de ressources et vérifier leur disponibilité de manière à défendre l'usage du corse sur les supports informatiques.

La construction d'un e-environnement en corse autour de nous est un combat à mener sans attendre pour mettre notre langue au niveau des autres et pour accompagner l'usage des nouvelles technologies en langue corse. Ce changement d'attitude prendra beaucoup de temps mais sera surtout soutenu à l'école de façon à habituer les enfants à se déplacer dans un cadre numérique multilingue mais aussi en langue corse.

Un rapport spécifique sur la Langue corse numérique sera présenté d'ici au mois de juin 2015.

Action n° 11 : Soutenir l'élaboration de logiciels en langue corse et pour la langue corse

Fiche 11 A	Élaborer un plan pour la langue numérique Développer des applications numériques pour la langue corse
Modalités de mise en œuvre	Élaboration d'un plan Langue corse numérique entre la direction de la langue corse et la direction du développement technologique
Résultats attendus	Un plan pour la langue numérique en juin 2015 Mettre le corse au niveau des autres langues vivantes pour l'équipement numérique Intégration du réseau Meta-net
Moyens financiers	15 000 € par an
Échéance	En continu

Fiche 11 B	Élaborer un plan langue numérique pour développer des applications numériques en langue corse
Modalités de mise en œuvre	Aide à la création de sites internet en langue corse Obligation pour les associations et les entreprises aidées par la CTC de proposer le site Internet en langue corse
Résultats attendus	Un plan pour la langue numérique Convention avec les principaux producteurs de téléphones portables Développer l'interface de sites Internet corses, français ou internationaux en langue corse Développer des jeux vidéo ou des matériels en langue corse,

	Développer une encyclopédie généraliste d'accès libre en langue corse sur la Corse et sur le monde Développer les médias en langue corse (TV, radio, Internet, presse écrite...)
Moyens financiers	500 000 €/an
Échéance	En continu
Fiche 11 C	Développer les programmes informatiques pour le développement de la langue corse
Modalités de mise en œuvre	Commande publique de la CTC
Résultats attendus	<p>Création d'une banque de données recueillant le Dizziunariu Generale di a lingua corsa</p> <p>Création d'une méthode de e-learning</p> <p>Création d'un traducteur automatique</p> <p>Création d'un correcteur automatique selon les variétés du corse</p> <p>Création d'un synthétiseur vocal</p> <p>Création d'un programme de reconnaissance vocale</p> <p>Création d'un moteur de recherche de contenus en langue corse</p> <p>Initier la reconnaissance vocale en langue corse</p> <p>Localiser les logiciels libres les plus répandus comme Open office...</p> <p>Transférer les toponymes en langue corse sur GPS</p> <p>Création d'un programme capable de faire des recherches documentaires en langue corse</p> <p>Création de logiciels intégrés et leurs applications (demandes téléphoniques, répondeurs automatiques...)</p> <p>Développer des ressources linguistiques nécessaires dans les technologies de la langue (banques de données sémantiques, banques de données en lexicologie et grammaire...)</p> <p>Produire un dictionnaire électronique en libre accès</p> <p>Produire des dictionnaires bilingues langue corse – autres langues</p> <p>Développer un corpus de ressources audio et vidéo en langue corse</p> <p>Développer un site internet avec l'ensemble des ressources pédagogiques, linguistiques et numériques en ligne</p>
Moyens financiers	3 000 000 €
Échéance	En continu
Fiche 11 D	Encourager les grandes entreprises à localiser leurs applications en langue corse
Modalités de mise en œuvre	Convention avec les entreprises
Résultats attendus	<p>Localisation des logiciels de Microsoft, Apple, Samsung, Google</p> <p>Localisation des jeux vidéo les plus téléchargés ou vendus en corse (FIFA 2014...)</p>
Moyens financiers	50 000 €/an
Échéance	En continu

Fiche 11E Encourager l'usage des outils numériques en langue corse	
Modalités de mise en œuvre	Réalisation de documents de communication
Résultats attendus	Accès plus facile à l'usage de ces nouveaux supports
Moyens financiers	8 000 € par an
Échéance	En continu

2.12 La sensibilisation, la motivation et le désir de la langue

Action n° 12 : Soutenir la construction de représentation positive de la langue corse

Fiche 12 A	Développer l'information sur la langue, l'enseignement et le bilinguisme
Modalités de mise en œuvre	Communication et promotion sur tous supports Manifestations et évènements promotionnels Soutien aux actions de promotion
Résultats attendus	Meilleure connaissance des bénéfices du bilinguisme Augmentation de la motivation à parler et à apprendre le corse Augmentation du nombre d'apprenants et de locuteurs Transformation des locuteurs passifs en locuteurs actifs
Moyens financiers	100 000 € par an
Échéance	En continu
Fiche 12 B	Soutenir des festivités autour de la langue corse
Modalités de mise en œuvre	Soutien à « a Simana di a lingua corsa » et à l'organisation de festivités de promotion de a langue « Linguimondi » pour la journée européenne des langues Soutien à l'organisation de rencontres festives, expositions et à divers concours
Résultats attendus	Augmentation de la motivation à parler et à apprendre le corse Sensibilisation de la population de l'importance de l'usage du corse
Moyens financiers	Cf. fiche 5 C
Échéance	En continu
Fiche 12 C	Informier les parents sur la langue et l'éducation bilingue
Modalités de mise en œuvre	Distribution d'un document de communication en mairie
Résultats attendus	Baisse des différences socioculturelles dans les différentes filières Démocratisation de l'accès à l'enseignement bilingue ou en immersion Augmentation de la pratique du corse en famille Augmentation de la demande concernant les services éducatifs en langue corse
Moyens financiers	Cf. fiche 12 A
Échéance	En continu
Fiche 12 D	Informier les étrangers de l'intérêt de la langue corse et du bilinguisme
Modalités de mise en œuvre	Document de communication à donner en préfecture concernant chaque demande de visa, d'asile ou de nationalité Partenariat avec le CIO

	Possibilité de formation pour chacun dans les territoires Développement de méthodes d'apprentissage du corse à partir des principales langues d'immigration
Résultats attendus	Développement de l'intégration et de la cohésion sociale avec la langue corse
Moyens financiers	10 000 €
Échéance	En continu
Fiche 12 E	Publier un appel annuel concernant la promotion de l'usage de la langue corse
Modalités de mise en œuvre	Appel à projets Définir les critères de sélection Projets pluriannuels
Résultats attendus	Développement de la pratique du corse Mobilisation des acteurs sociaux
Moyens financiers	100 000 €
Échéance	En continu

2.13 La promotion de la langue à l'extérieur

► Faire de la langue corse le support de l'épanouissement culturel et économique de la Corse en Méditerranée et en Europe

Fiche 13 A	Soutenir l'activité culturelle et l'apprentissage du corse de la diaspora
Modalités de mise en œuvre	Soutien les associations corses de l'extérieur pour des manifestations culturelles et encourager l'apprentissage du corse avec certification
Résultats attendus	Développer l'engagement de la diaspora en faveur de l'épanouissement culturel et économique de la Corse
Moyens financiers	20 000 € par an
Échéance	En continu
<hr/>	
Fiche 13 B	Développer les échanges culturels, linguistiques et économiques avec la Sardaigne
Modalités de mise en œuvre	Soutien des actions de promotion du corse en Gallura Organisation d'un évènement annuel de promotion de la Corse en Gallura pour la valorisation de la langue et de la Corse, surtout avec ses entreprises. Avec l'ATC, l'ODARC, l'ADEC, la direction de la culture, l'Université de Corse pour la valorisation de la langue et de la Corse, surtout avec ses entreprises Réaliser une enquête sociolinguistique sur la connaissance et la pratique du corse en Gallura
Résultats attendus	Défense du maintien du corse en Gallura Développement des relations culturelles et commerciales entre les deux îles
Moyens financiers	50 000 € par an
Échéance	En continu
<hr/>	
Fiche 13 C	Développer les échanges culturels et économiques avec l'Italie
Modalités de mise en œuvre	Soutien aux actions de promotion de la langue et de la Corse en Italie Organisation d'un évènement annuel de promotion de la Corse en Toscane avec l'ATC, l'ODARC, l'ADEC, la direction de la culture, l'Université de Corse pour la valorisation de la langue et de la Corse, surtout avec ses entreprises Participation à des salons littéraires
Résultats attendus	Faire de la langue un élément de constitution de la typicité et de l'attractivité du territoire Développement de liens culturels et commerciaux entre Corse et Italie
Moyens financiers	100 000 € par an
Échéance	En continu
<hr/>	
Fiche 13 D	Promouvoir la Corse, sa culture et sa langue en Europe
Modalités de mise	Intégration de la langue corse à la politique de promotion de l'île en Europe, en collaboration avec l'ATC et l'office du tourisme

en œuvre	Organisation d'un évènement annuel de promotion de la Corse en Europe avec l'ATC, l'ODARC, l'ADEC, la direction de la culture, l'Université de Corse pour la valorisation de la langue et de la Corse, surtout avec ses entreprises Intégrer la langue aux actions de promotion de la Corse de l'ATC Soutien aux collaborations entre le corse et d'autres langues Développer les relations avec les centres culturels français en Europe (fonds corse, manifestations culturelles...) Soutien et participation de la CTC au NPLD
Résultats attendus	Transfert des bonnes pratiques en faits de revitalisation linguistique Faire de la langue un élément de constitution de la typicité et de l'attractivité du territoire Participation à la définition des politiques linguistiques de l'Union européenne et à la reconnaissance officielle du corse
Moyens financiers	50 000 € par an
Échéance	En continu

3. Lingua 2030 : una lingua viva, una lingua per campà

2030 peut sembler une date lointaine. C'est pourtant le point à l'horizon sur lequel nous aboutirons à moyen terme et sur lequel nous fixons le cap de l'aménagement linguistique. 2030, c'est la date à laquelle les enfants aujourd'hui scolarisés à l'école maternelle entreront sur le marché du travail ou bien à l'université, la date à laquelle des personnels nommés aujourd'hui en seront seulement au tiers de leur carrière.

Les deux planifications qui suivront la nôtre procèderont à des ajustements dans chacun des domaines énoncés, mais il est fort à parier que le cap que nous fixons en ce jour ne changera pas tant il sera difficile d'aller plus vite que nous ne le proposons. Les acteurs qui devront réaliser les opérations de ce projet sont investis d'une responsabilité historique afin de mener à bien cette mission intergénérationnelle qui par l'entremise de la transmission de la langue corse les charge du legs et de la valorisation d'un pan de l'héritage culturel euro-méditerranéen.

De nouvelles structures capables de piloter la transition linguistique vers un développement durable de la langue corse vont mettre les acteurs et les territoires en synergie. L'impulsion donnée par l'Assemblée de Corse dotera la langue des structures de son développement :

- la Collectivité Territoriale de Corse pilotera la politique linguistique
- Les Case di a lingua seront des ressources au plus près de la population
- Le Cunsigliu suciale di a lingua corsa mutualisera les politiques locales
- L'Accademia di a lingua corsa équipera la langue d'outils nouveaux et innovants.
- Les partenaires éducatifs, associatifs et institutionnels comme l'État joueront également un rôle essentiel dans cette opération de revitalisation et de normalisation.

Nous poursuivrons inlassablement deux objectifs, l'un quantitatif au sujet de la vitalité de la corsophonie, l'autre qualitatif au sujet de l'accessibilité aux services publics :

- Augmenter le nombre de locuteurs qui comprennent et qui utilisent quotidiennement le corse
- Assurer l'égalité des chances d'usage du corse dans la vie publique

Donnons-nous toutes les chances de réussir.

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 14/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PLAN LINGUA 2020
PER A NURMALISAZIONE DI A LINGUA CORSA È U PRUGRESSU VERSU
UNA SUCETÀ BISLINGUA**

SEANCE DU

L'An deux mille quatorze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la Constitution, et notamment son article 75-1,
- VU** la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO adoptée par la France le 20 octobre 2005,
- CONSIDERANT** la Déclaration universelle des droits linguistiques qui stipule que : « toute communauté linguistique a le droit de disposer des moyens nécessaires pour assurer la transmission et la pérennité de sa langue »,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école,
- VU** la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- VU** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
- VU** la délibération n° 13/096 AC de l'Assemblée de Corse du 17 mai 2013 approuvant les propositions de statut de coofficialité et de revitalisation de la langue corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2014- du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse en date du 2014,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOPTE le plan Lingua 2020 : « Pianificazione per a nrmalizazione di a lingua corsa è u prugressu versu una sucetà bislingua ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI